

SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au Capital de 2.843.730 euros

SIEGE SOCIAL : Pôle d'Activités de Haute Picardie
B.P. n° 10010 – ESTREES-DENIECOURT
80208 PERONNE CEDEX
R.C.S. AMIENS B 562 058 115

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU MERCREDI 9 FEVRIER 2011

EXERCICE SOCIAL
DU 1^{er} OCTOBRE 2009 AU 30 SEPTEMBRE 2010

RAPPORTS – COMPTE DE RESULTAT – BILAN – ANNEXE AU BILAN
RESOLUTIONS

o o o o o

COMPTES CONSOLIDES

www.vermandoise.fr

RAPPORT EXERCICE 2009/2010

-=-=-=-=-

	<u>Pages</u>
- Membres du Conseil de Surveillance et du Directoire	1 à 2
- Références des Commissaires aux Comptes.....	3
- Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire.....	4
- Rapport de gestion du Directoire	6 à 17
- Affectation des résultats.....	18 à 19
- Rapport du Conseil de Surveillance.....	20
- Rapport général des Commissaire aux Comptes	21 à 22
- Rapport spécial des Commissaire aux Comptes sur les conventions.....	23 à 25
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation de capital	26 à 27
- Attestation du rapport financier annuel.....	28
- Compte de résultat	29 à 30
- Bilan.....	31 à 32
- Annexe aux comptes sociaux.....	33 à 44
- Analyse détaillée des produits et des charges	45
- Résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices	46
- Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la préparation et l'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne	47 à 56
- Autres mandats des Membres du Directoire.....	57 à 58
- Rapport des Commissaires aux Comptes concernant les procédures de contrôle interne	59 à 60
- Exposé sommaire sur la situation de la Société	61 à 62
- Résolutions présentées à l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire	63 à 66
- Rapport du Directoire sur les comptes consolidés.....	69 à 77
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	78 à 79
- Compte de résultat consolidé.....	80
- Bilan consolidé	81 à 82
- Annexe aux comptes consolidés	83 à 102
- Evolution des cours de Bourse et Répartition du capital	103
- Organigramme du Groupe	104

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Monsieur Patrick DELLOYE 13 rue Vineuse 75016 PARIS	Président
Monsieur Bernard DESROUSSEAU 22 Chaussée de Binard 80200 CARTIGNY	Vice-Président
Monsieur Michel DELLOYE 17 rue Diderot 92310 SEVRES	Membre
Monsieur Patrice MOTTE 59 Avenue du Maréchal Douglas Haig 78000 VERSAILLES	Membre
Madame Myriam VANDER-ELST – TRECA 98 Earls Court Road LONDON W 8 6EG UK Grande-Bretagne	Membre
SOCIETE INVELIOS CAPITAL SAS 1 rue de Vigny 75008 PARIS	Membre

MEMBRES DU DIRECTOIRE

Monsieur Jean-Claude DELLOYE 6 rue François Ier 75008 PARIS	Président
Monsieur Daniel DELLOYE 59 Grande Rue 80770 BEAUCHAMPS	Membre
Monsieur Philippe DELLOYE 10 rue du Bois 80220 BOUVAINCOURT	Membre
Monsieur Christian MOTTE 20 rue de l'Abbaye 80200 PERONNE	Membre
Madame Pascaline CHRETIEN 3 rue des Trois Pavillons 80090 AMIENS	Membre
Madame Nicole DELLOYE 71 Avenue des Ternes 75017 PARIS	Membre
Madame Martine BRICOUT 12 Boulevard Jean Mermoz 92200 NEUILLY-SUR-SEINE	Membre

COMMISSAIRES AUX COMPTES

-=-=-=-=-

TITULAIRES :

- **Monsieur David ELKAÏM**
5 rue de Monceau

75008 PARIS

- **KPMG**
1 Cours Valmy

92923 PARIS LA DEFENSE CEDEX

SUPPLEANTS :

- **Monsieur Pierre GILMANT**
22 rue du Château

59100 ROUBAIX

- **SNR AUDIT**
163-165 Avenue du Général de Gaulle

92200 NEUILLY SUR SEINE

**PROJET D'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU MERCREDI 9 FEVRIER 2011**



Assemblée Générale Ordinaire.

Les points 1 à 10 de l'ordre du jour relèvent de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire et sont soumis à l'approbation des actionnaires dans les conditions de quorum et de majorité de l'Assemblée Générale Ordinaire.

- 1°) Lecture du rapport de gestion du Directoire sur la marche de la Société et présentation des comptes de l'exercice 2009/2010.
- 2°) Lecture des observations du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.
- 3°) Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur l'organisation et la préparation des travaux du Conseil et sur le contrôle interne.
- 4°) Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission : rapport général et rapport relatif aux conventions visées à l'article 225-86 du Code de Commerce. Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne.
- 5°) Approbation des comptes et opérations de l'exercice. Quitus aux Membres du Directoire, aux Membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission durant l'exercice.
- 6°) Approbation des conventions et opérations visées à l'article 225-86 du Code de Commerce.
- 7°) Démission d'un commissaire aux comptes suppléant. Nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant.
- 8°) Renouvellement des Commissaires aux Comptes titulaires et d'un Commissaire aux Comptes suppléant.
- 9°) Affectation et répartition du résultat de l'exercice. Fixation du dividende.
- 10°) Présentation des comptes consolidés :
 - ⇒ lecture du rapport du Directoire,
 - ⇒ lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés,
 - ⇒ approbation des comptes consolidés.

Assemblée Générale Extraordinaire.

Les points 11 à 15 relèvent de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire et sont soumis à l'approbation des actionnaires dans les conditions de quorum et de majorité de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

- 11°)** Rapport du Directoire sur l'augmentation de capital effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du Travail.
- 12°)** Rapport du Conseil de Surveillance.
- 13°)** Rapport spécial des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L.225-135 du Code du Commerce.
- 14°)** Proposition d'augmentation de capital effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du Travail.
- 15°)** Pouvoirs.

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes réunis en Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire pour qu'il vous soit rendu compte de l'activité de votre Société au cours de l'exercice 2009/2010 et que soient soumis à votre approbation les comptes annuels afin de vous permettre de procéder à l'affectation du résultat.

Le bénéfice de l'exercice est en hausse à 11.352.292 euros contre 9.446.599 euros l'exercice précédent. L'augmentation des dividendes encaissés est à l'origine, pour l'essentiel, de cette évolution favorable.

Le résultat d'exploitation s'améliore de 558 K€ (2674 K€ contre 2.116 K€ l'exercice précédent).

Les produits ressortent à 6.575 K€ contre 5.922 K€. Cette évolution est la conséquence de la facturation de la prestation du service commercial aux filiales opérationnelles, elle-même en hausse compte tenu des quantités de sucre vendues au cours de l'exercice.

Le résultat financier, du fait qu'il inclut les dividendes encaissés, augmente sensiblement à 10.378 K€ contre 8.740 K€ bien que la rémunération de la trésorerie soit en net recul en raison de la baisse des taux du loyer de l'argent.

Le résultat exceptionnel est négatif à 198 K€ contre 42 K€ en 2008/09, la reprise de la provision pour investissements, en forte baisse, expliquant cette évolution.

La participation de l'exercice est de 664 K€ contre 532 K€ et l'impôt sur les bénéfices stable à 838 K€.

Comme par le passé, votre société a continué à fournir à toutes les sociétés du Groupe VERMANDOISE et, à leur satisfaction, l'ensemble des prestations convenues conformément à la mission qui lui a été confiée et a assuré la commercialisation de leurs productions.

Elle exploite par ailleurs la ferme de REVELON dont le chiffre d'affaires s'est élevé à 481K€ contre 366 K€ et a dégagé cette année un résultat de 188 K€, en hausse par rapport à celui de l'exercice précédent.

FILIALES ET SOUS-FILIALES

I.- LA SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS-LE-VIEIL

Le résultat de l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2010 ressort à 19.802.950 euros contre 16.884.297 euros l'exercice précédent. Cette hausse s'explique par l'encaissement, au cours de l'exercice, d'un acompte sur dividendes de la filiale agricole, la C.N.S.R. pour un montant de 3.832 K€ (cette filiale n'avait versé aucun dividende au titre des exercices précédents).

Le rendement de la trésorerie est en retrait à 900 K€ contre 2.268 K€, cette diminution étant due à la baisse du loyer de l'argent.

L'impôt sur les bénéfices est de 334 K€ contre 787K€.

La SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS-LE-VIEIL proposera à son Assemblée du MERCREDI 9 FEVRIER 2011 le versement d'un dividende en hausse à 45 € par action contre 30 € l'exercice précédent.

II.- LA SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES

La poursuite de l'assainissement du marché du sucre à l'intérieur de l'Union Européenne a permis aux entreprises sucrières de reconstituer en partie leurs marges après le choc de la Réforme de l'O.C.M. sucre.

Simultanément, l'envolée des cours mondiaux du sucre au cours de l'exercice 2009/2010, leur a procuré, ponctuellement, un complément de recettes non négligeable.

Ainsi, la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES a dégagé, comme prévu, un résultat d'exploitation au 30 septembre 2010 en forte hausse.

A noter que le résultat exceptionnel enregistre, comme les années précédentes, à hauteur de 5.200 K€, l'annuité d'amortissement du mali de fusion (41.578 K€) dégagé à l'occasion de l'absorption de la S.A.F.B.A.

Enfin, la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES a mis en distribution le 30 mars 2010 un dividende de 27 € par action, ce qui correspond à une distribution globale de 17.240 K€.

EN K€	Exercice 2009/2010	Exercice 2008/2009	Variation
Résultat d'exploitation	48 935	24 283	24 652
Résultat financier	41	349	-308
Résultat exceptionnel	-6 099	-6 756	657
Sous total	42 877	17 876	25 001
Moins participation	1 758	285	1 473
Moins impôt sur les bénéfices	16 975	7 671	9 304
Résultat net comptable	24 144	9 920	14 224

III.- LA SUCRERIE DE TOURY

L'activité sucrière de la Sucrerie de TOURY a bénéficié, comme exposé pour la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES, d'un environnement économique beaucoup plus favorable.

En revanche, son activité de distillation (alcool et éthanol) qui représente environ 50 % de son chiffre d'affaires s'est exercée dans un contexte commercial médiocre.

Enfin, son activité annexe, la déshydratation des pulpes, a enregistré une baisse sensible de ses résultats en liaison avec la crise de la production animale qui constitue son débouché exclusif et du fait aussi de la concurrence des céréales.

Ainsi, le résultat d'exploitation de l'exercice 2009/2010, bien qu'en hausse de 40 %, ne correspond pas, tant s'en faut et toutes choses égales par ailleurs, à une performance comparable à celle enregistrée cette année par la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES.

La baisse du résultat financier n'est que la conséquence de la forte diminution du loyer de l'argent.

Enfin, la Sucrerie de TOURY a mis en distribution le 30 mars 2010 un dividende de 3 € par action, ce qui correspond à une distribution globale de 686 K€.

EN K€	Exercice 2009/2010	Exercice 2008/2009	Variation
Résultat d'exploitation	8 081	5 783	2 298
Résultat financier	373	900	-527
Résultat exceptionnel	-813	-1 049	236
Sous total	7 641	5 634	2 007
Moins participation	292	240	52
Moins impôt sur les bénéfices	2 491	1 767	724
Résultat net comptable	4 858	3 627	1 231

IV.- La COMPAGNIE NOUVELLE DE SUCRERIES REUNIES (C.N.S.R.)

La stabilité du résultat d'exploitation de cette filiale agricole ne rend pas compte de l'excellente performance réalisée en termes de rendements, notamment :

- 100 Qx à l'hectare pour le blé,
- 92 T à l'hectare, à 16° de richesse, pour les betteraves.

L'effondrement du prix des céréales n'est pas étranger à ce paradoxe. Il est vrai qu'en fin d'exercice les cours ont amorcé un redressement notable mais de manière trop tardive pour impacter significativement les résultats 2009/2010.

Les pommes de terre (6 % de la surface cultivée) et surtout les betteraves (25 % de la surface cultivée) sont les cultures qui dégagent la marge la plus élevée.

Cette société a distribué le 30 septembre 2010 un acompte sur dividendes de 32 € par action qui correspond à une distribution globale de 5.938 K€ dont 2.109 K€ ont été encaissés par la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES.

EN K€	Exercice 2009/2010	Exercice 2008/2009	Variation
Résultat d'exploitation	906	897	9
Résultat financier	548	512	36
Résultat exceptionnel	3	-24	27
Moins impôt sur les bénéfices	324	336	-12
Résultat net comptable	1 133	1 049	84

V.- NORPAR

L'actif de cette société est uniquement constitué par des liquidités importantes (105.000 K€).

Du fait de la nouvelle forte baisse des taux d'intérêts ainsi que du choix délibéré de privilégier les instruments financiers les plus sécurisés, fut-ce au détriment du rendement, le placement de cette trésorerie dégage un résultat financier en forte baisse (555 K€ contre 2.634 K€ l'exercice précédent).

Le résultat net ressort à 367 K€.

Cette société n'a distribué aucun dividende.

AFFAIRES SOCIALES

-=-=-=-=-=-=-

Les tableaux ci-après reproduits, donnent la répartition et l'évolution des effectifs du Groupe et fournissent des indications chiffrées sur sa politique sociale.

1) Effectif total permanent et saisonnier au 31 décembre 2009 et variation annuelle

			CADRES		TECHNICIENS AGENTS DE MAITRISE		EMPLOYES		OUVRIERS		TOTAL		
			H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
E N T R E E S	EMBAUCHES	en CDI	1	1	4	2			16	3	21	6	
		en CDD (y compris saisonniers)	2				1	11	255	118	258	129	
		dont salariés - 25 ans	1					7	62	12	63	19	
		dont salariés + 50 ans	2						13	22	15	22	
	PROMOTIONS			1	2	1	3				5	2	
MUTATIONS TOURY													
TOTAL			3	2	6	3	4	11	271	121	284	137	
S O R T I E S	RETRAITE		3		5	1	1		4		13	1	
	DEMISSIONS				2			1	6		8	1	
	LICENCIEMENTS								3	1	3	1	
	INVALIDITE DECES								2		2		
	MUTATIONS TOURY												
	DEPARTS TOUTES CAUSES	au cours de période d'essai								3	2	3	2
		rupture du CDD								5		5	
fin du CDD						1	7	246	118	247	125		
TOTAL			3		7	1	2	8	269	121	281	130	
EFFECTIF AU 31/12			49	10	92	18	25	40	376	22	542	90	

2) Effectifs par types de contrats au 31/12

		CADRES		TECHNICIENS AGENTS DE MAITRISE		EMPLOYES		OUVRIERS		TOTAL	
		H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
CDI	Temps complet	47	10	92	16	25	34	330	10	494	70
	Temps partiel < 50%								2		2
	Temps partiel > 50%				2		2		2		6
TOTAL		47	10	92	18	25	36	330	14	494	78
CDD (y compris saisonniers)		2					4	45	8	47	12
DONT	APPRENTISSAGE						1	10	1	10	2
	PROFESSIONNALISATION						1	1		1	1
	AUTRES (contrats aidés)										
TOTAL		2					6	56	9	58	15
EFFECTIF AU 31/12		49	10	92	18	25	40	376	22	542	90

3) Mouvements du personnel saisonnier au cours de l'année civile

SAISONNIERS	CADRES		TECHNICIENS AGENTS DE MAITRISE		EMPLOYES		OUVRIERS		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
ENTREES						3	131	95	131	98
SORTIES						2	100	89	100	91
SOLDES MOUVEMENTS AU 31/12							31	6	31	6
EFFECTIF AU 31/10						3	128	93	128	96

4) Répartition de l'effectif permanent par âge

	CADRES		TECHNICIENS AGENTS DE MAITRISE		EMPLOYES		OUVRIERS		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
MOINS DE 20 ANS							1		1	
DE 20 A 29 ANS	5	1	4	2		2	53	4	62	9
DE 30 A 39 ANS	11	1	18	6	3	8	58	3	90	18
DE 40 A 49 ANS	10	6	28	5	5	6	91	8	134	25
DE 50 A 59 ANS	18	2	42	5	17	11	120	8	197	26
60 ANS ET PLUS	3						7		10	
EFFECTIF CDI AU 31/12	47	10	92	18	25	27	330	23	494	78

5) Répartition de l'effectif permanent selon l'ancienneté

	CADRES		TECHNICIENS AGENTS DE MAITRISE		EMPLOYES		OUVRIERS		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
moins de 3 ans	4	2	5	2	1	1	36	3	46	8
3 à 5 ans	3	3	2	3	2	6	21	1	28	13
6 à 8 ans	9		6		3	4	32		50	4
9 à 11 ans	4		7	1	1	3	16	2	28	6
12 à 14 ans	4		8	4		1	19		31	5
15 à 19 ans	4	2	12	2	1	6	39	2	56	12
20 à 25 ans	5		11	2		4	24	3	40	9
plus de 25 ans	14	3	41	4	17	11	143	3	215	21
ANCIENNETE MOYENNE	15,8	13,3	19,7	14,8	21,0	16,5	18,0	15,3	18,2	15,5

6) Formation professionnelle continue

MONTANT DE LA PARTICIPATION			REPARTITION DES STAGES PAR CATEGORIE PROFESSIONNELLE									
			CADRES		TECHNICIENS AGENTS DE MAITRISE		EMPLOYES		OUVRIERS		TOTAL	
			H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
OBLIGATION LEGALE 1,6%	326 527	NBRE DE STAGIAIRES	39	9	78	16	18	25	264	8	399	58
DEPENSES REELLES	691 600	NBRE D'HEURES DE STAGE REMUNEREES	1 126	278	2 044	313	768	330	10 056	47	13 993	968

7) **Relations professionnelles**

COMITE DE GROUPE		
	Nombre de réunions	1
COMITE CENTRAL D'ENTREPRISE		
	Nombre de réunions (hors réunions exceptionnelles)	4
	Nombre de réunions exceptionnelles	2
COMITE D'ETABLISSEMENT		
	Nombre de réunions (hors réunions exceptionnelles)	43
	Nombre de réunions exceptionnelles	7
DELEGUES DU PERSONNEL		
	Nombre de réunions (hors réunions exceptionnelles)	24
	Nombre de réunions exceptionnelles	1
REUNIONS DE NEGOCIATION AVEC LES DELEGUES SYNDICAUX		
	Nombre de réunions	3
REUNIONS DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL		
	Nombre de réunions (hors réunions exceptionnelles)	14
	Nombre de réunions exceptionnelles	3

ENVIRONNEMENT ET QUALITE

-=-=-=-=-=-

Le Groupe VERMANDOISE a mis en œuvre une politique ambitieuse d'augmentation de la productivité tout en limitant l'impact sur son environnement. L'équilibre entre productivité et questions environnementales doit être trouvé pour assurer l'augmentation de la demande alimentaire et la sécurité alimentaire tout en prenant en compte notre impact sur l'environnement et ses conséquences sur le changement climatique.

Le concept de durabilité est au cœur de l'industrie sucrière. La réduction des consommations énergétiques et de la demande en eau, le recyclage des ressources, la valorisation de tous les coproduits sans aucun déchet permettent à notre société de rester compétitive tout en préservant l'environnement.

⇒ Sur le plan agricole tout d'abord, cinq axes ont été développés :

1) Poursuite de la mise en place de bonnes pratiques agricoles.

Afin d'aider les agriculteurs à atteindre les bonnes pratiques agricoles, des aides à la décision qui intègrent les aspects environnementaux ont été mises en place.

Il s'agit d'aider les agriculteurs à choisir les variétés de betteraves adaptées à leurs conditions de culture, de réaliser des bilans azotés afin de réduire l'apport des fertilisants, d'apporter des conseils culturaux en termes de techniques betteravières, de suivre les développements des adventices et des différentes maladies afin de limiter les traitements herbicides, insecticides et anti fongiques.

Ces actions sont largement diffusées par l'I.T.B.(Institut Technique de la Betterave), cofinancées par la VERMANDOISE, les sociétés sucrières et les planteurs de betteraves et relayées par nos services betteraviers qui apportent leurs conseils et expertises aux agriculteurs.

2) Préservation de la biodiversité.

La recherche menée par les sélectionneurs de semences basée sur la sélection (hors O.G.M.) conduit à proposer des variétés de betteraves tolérantes ou résistantes aux maladies. Les variétés proposant une double tolérance ou résistance sont de plus en plus proposées et commercialisées auprès des agriculteurs. Cela permet de limiter le nombre de traitements et de diminuer, voire de supprimer, les doses de produits de protection des plantes utilisées pour combattre ces maladies.

Il convient également de rappeler que la récolte des betteraves intervient à l'automne et permet à de nombreuses espèces, notamment d'oiseaux, de trouver des couverts et des sources d'alimentation mais également toute la chaîne alimentaire nécessaire à leur alimentation.

3) Limitation de l'érosion des sols

La culture betteravière requiert de bons sols afin de pouvoir apporter des rendements élevés. Il est donc primordial pour les agriculteurs de préserver cette ressource et d'éviter l'érosion des sols, la compaction des sols et l'export de terre au moment de la récolte.

La betterave est une culture racinaire qui permet d'améliorer la structure des sols. Afin de limiter les infiltrations d'azote, les apports sont limités à leur strict nécessaire (méthode des bilans). De plus, en interculture, les cultures intermédiaires, pièges à nitrate (CIPAN) sont préconisées. Lors de la récolte, les feuilles et pétioles sont laissées au champ, évitant l'export de matières organiques bénéfiques.

Afin de limiter l'érosion des sols, les techniques de non labours avant les semis se généralisent. Ces techniques permettent de diminuer l'érosion des sols par lessivage et maintiennent une biodiversité des sols. La limitation des passages d'engins et l'utilisation d'engins avec pneus basse pression permettent de limiter la compaction des sols. Enfin, les techniques de récolte permettent de limiter l'export de terre. Des mesures d'incitation mises en place au niveau d'accords interprofessionnels ont permis une réduction importante de la tare terre livrée à nos usines. Ces efforts doivent néanmoins être poursuivis.

Enfin, après avoir été traitée dans nos usines, la terre est retournée aux agriculteurs afin de restaurer la quantité de terre végétale qui peut faire défaut à certains endroits.

4) La gestion de l'eau

La situation des usines rend nécessaire la bonne utilisation de l'eau en termes de quantité d'une part et en termes de qualité d'autre part.

Des programmes de gestion de l'irrigation ont été créés par l'I.T.B. et sont mis à disposition des agriculteurs. Cela permet d'apporter la juste quantité d'eau pour irriguer les betteraves en fonction des paramètres météorologiques réels.

En ce qui concerne la qualité, de nombreux efforts ont été réalisés en vue de réduire les apports azotés. Cela a limité l'impact de la culture betteravière sur les nappes phréatiques.

5) Adaptation au changement climatique

La recherche continue de variétés de betteraves nouvelles permet de s'adapter aux nouvelles conditions générées par le réchauffement climatique. Le réchauffement peut s'avérer bénéfique et apporter une augmentation de la production de sucre par hectare, mais peut également se révéler défavorable avec l'apparition de nouvelles maladies.

Les mesures de limitation des engrais, de limitation du nombre de passages, d'utilisation de machines agricoles plus adaptées ont permis, entre autres, de diminuer la création de gaz à effet de serre.

⇒ Sur le plan industriel, les efforts ont porté principalement sur 3 points :

1) L'amélioration des bonnes pratiques industrielles

Les champs de betteraves et les usines situées en milieu rural permettent de limiter le rayon moyen d'approvisionnement en betteraves à moins de 30 Km. Afin de réduire le tonnage de matières premières transportées, différentes voies ont été trouvées et mises en œuvre, la limitation des apports de terre vers l'usine par la mise en place d'un Accord interprofessionnel planteurs / fabricants de sucre, l'utilisation de transport à poids roulant de 44 Tonnes au lieu de 40 Tonnes contribuant à diminuer le nombre de leur parcours, le nombre de rotations et donc les émissions de gaz à effet de serre et de traversées de villages.

La recherche de variétés riches permet également d'augmenter le poids de sucre transporté par rotation.

De plus, afin de respecter l'environnement proche, des investissements sont réalisés annuellement afin de réduire les émissions sonores, les émissions d'odeurs et les émissions de poussières.

2) **La gestion de l'eau**

Les sucreries sont des émetteurs d'eau provenant de la betterave. Cette eau sert à la production de vapeur dans le process de fabrication et cette vapeur est condensée dans le process, refroidie et stockée. En conséquence, l'industrie sucrière ne nécessite qu'un apport minimal d'eau fraîche.

Les eaux condensées servent ensuite à nettoyer les betteraves, les eaux terreuses sont ensuite criblées pour séparer les pierres, les éléments organiques et sont stockées puis décantées avant rejet.

3) **La diminution des gaz à effet de serre**

L'abaissement de la consommation des produits intermédiaires et notamment des combustibles permet de diminuer chaque année nombre d'émissions de gaz à effet de serre.

Les sucreries du Groupe VERMANDOISE sont toutes équipées d'installations de cogénération produisant simultanément de l'électricité et de la vapeur. Ces deux composantes sont utilisées efficacement dans le process, réduisant les besoins en énergie primaire.

Dans le process, tout nouvel investissement prend en compte les meilleures techniques, réduisant les consommations d'énergie nécessaires.

⇒ Sur le plan commercial, le Groupe VERMANDOISE a le souci d'assurer une totale sécurité alimentaire. Ceci passe par la mise en œuvre de politiques de qualité et de sécurité. A titre d'exemple, le Groupe applique le programme H.A.C.C.P. (Hazard Analysis and Critical Control Point).

Cette approche permet d'identifier, localiser, évaluer et contrôler les risques potentiels liés à la fabrication d'un produit alimentaire. Dans le même esprit, le Groupe VERMANDOISE poursuit des efforts ambitieux de formation de ses équipes afin de parfaire les objectifs de qualité mais également en vue d'assurer à tous les membres du personnel le maximum de sécurité au travail.

AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES

-=-=-=-=-=-

- Proposition soumise à l'approbation des actionnaires dans les conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

En conformité des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce, autorisation à conférer au Directoire à l'effet de réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du Travail.

⇒ **Rappel des textes**

L'alinéa 2 de l'article L.225-129-6 du Code de Commerce impose aux Sociétés par actions de convoquer tous les trois ans, une Assemblée Générale Extraordinaire qui se prononcera sur une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société, et des Sociétés qui lui sont liées, dès lors que les salariés détiennent moins de 3 % du capital.

⇒ **Niveau de participation au capital de la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES des salariés de la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES et de ses filiales.**

Les salariés de la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES et de ses filiales ont à leur disposition un Plan d'Epargne d'Entreprise qui a été mis en place pour recueillir les sommes acquises par les salariés dans le cadre des accords d'intéressement et de participation. Cet instrument financier n'a jamais été utilisé par les salariés pour y enregistrer d'éventuelles acquisitions de titres de la Société, une telle faculté n'étant d'ailleurs pas prévue dans les statuts du P.E.E. Dans ces conditions, le pourcentage de capital de la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES détenu dans les P.E.E. (que ce soit celui de la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES/SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES et TOURY) par les salariés est inférieur à 3 %. Il convient donc dans ce cas, de proposer à l'Assemblée Générale Extraordinaire, une augmentation de capital réservée aux salariés.

Nous vous proposons de donner tous pouvoirs au Directoire à l'effet :

- De procéder dans un délai d'un an à compter de ce jour à l'augmentation du capital social de la Société, dans la limite de 3 % du capital social actuel de la Société par émission d'actions réservée aux salariés de la Société ou des Sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce, adhérant au Plan d'Epargne d'Entreprise de la Société ou de ses filiales.

Le prix des actions émises sera égal à 100 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Directoire fixant la date d'ouverture de la souscription et ce, dans le respect des règles visées aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du Travail.

PERSPECTIVES D'AVENIR

-=-=-=-=-=-

Pour l'exercice en cours (2010/2011), l'équilibre du marché du sucre à l'intérieur de l'espace communautaire ne semble pas devoir être remis en question.

Ceci se traduit par un maintien des prix de vente, voire par un certain rattrapage lorsque des conditions anormales subsistaient encore ici et là.

De même, sur le marché mondial, les cours ont poursuivi leur mouvement de hausse enclenché au cours de l'été 2010.

Notre Groupe a pu profiter de cette situation favorable pour engager immédiatement sa production exportable de sucre hors quota de la campagne en cours, en baisse, il est vrai de 30 % par rapport à celle de la campagne 2009/2010.

En effet, les rendements betteraviers ont été moins élevés que l'an dernier.

La récolte a d'ailleurs été également de moindre qualité (teneur en sucre des betteraves plus faible, livraisons comportant davantage de terre), induisant de ce fait une augmentation du prix de revient technique.

En conséquence, l'exercice en cours devrait dégager des résultats en retrait par rapport à ceux de 2009/2010 dont il a été rappelé qu'il avait bénéficié à tous égards de conditions exceptionnellement favorables.

* * * * *

Pour les exercices à venir, la rentabilité de la filière dépendra largement de l'évolution des cours mondiaux dont il est démontré qu'ils impactent directement les prix intérieurs par le biais des importations des P.M.A. / A.C.P.

Désormais en effet, ces pays peuvent livrer leur production de sucre à l'intérieur de l'Union Européenne en bénéficiant d'une exonération totale de droits de douane.

* * * * *

Mais ce qui va marquer le plus profondément l'économie sucrière française et européenne dans un avenir plus ou moins rapproché, ce sera la fin annoncée – la date n'est pas encore fixée – du régime des quotas qui encadre la production sucrière depuis plus de 40 ans ...

Pour notre part, nous attendons cette échéance avec confiance.

Elle sera en effet de nature, selon nous, à provoquer un redéploiement de l'industrie sucrière française par la conquête de nouveaux débouchés :

- à l'intérieur de l'Union Européenne, où certaines régions peu performantes sur le plan agricole ne pourront plus maintenir leur activité sucrière sans la protection que leur assure le régime des quotas ;
- sur le marché mondial auquel les producteurs européens n'ont accès actuellement que de manière marginale en raison des restrictions à l'exportation imposées par l'Organisation Mondiale du Commerce (O.M.C.) à l'Union Européenne et qui ne seront levées que lorsque disparaîtra l'emprise administrative qu'elle exerce sur sa production sucrière.

AFFECTATION DES RESULTATS

Compte-tenu de la nette amélioration du résultat de votre société et de ses filiales, votre Directoire vous propose d'augmenter significativement le dividende.

Ainsi, le bénéfice net de l'exercice soit 11.352.292,30 €
augmenté du report à nouveau soit 18.653.059,31 €

forment un total distribuable de **30.005.351,61 €**

Ce dernier serait affecté de la façon suivante :

1°) aux actionnaires à titre de dividendes soit 8.980.200,00 €
2°) au report à nouveau le solde soit 21.025.151,61 €

TOTAL : **30.005.351,61 €**

En conséquence, si vous acceptez cette proposition, un dividende de 60 euros par action, imposable suivant la réglementation en vigueur, sera mis en paiement à partir du JEUDI 17 FEVRIER 2011.

Conformément à la loi, nous vous rappelons le montant distribué au titre des trois précédents exercices sociaux :

EXERCICES	DIVIDENDE
2006/2007	42,00 €
2007/2008	42,00 €
2008/2009	45,00 €

* * * * *

Le Conseil prend acte de l'arrivée à terme des mandats des Commissaires aux comptes titulaires et suppléants.

Il propose le renouvellement, pour une durée de 6 ans, des mandats des Commissaires aux comptes titulaires, Monsieur David ELKAÏM et K.P.M.G., et du Commissaire aux comptes suppléant S.N.R. Audit. Il sera proposé de nommer un nouveau Commissaire aux comptes suppléant, la Société Midcap Audit et Partners, pour une durée de 6 ans, en remplacement de Monsieur GILMANT.

Au présent rapport est joint le tableau visé à l'article 148 du décret du 23 MARS 1967 faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

Vous prendrez acte également du rapport spécial de vos Commissaires aux Comptes établi conformément à la loi et vous approuverez en tant que de besoin les opérations visées.

En application de la loi du 12 JUILLET 1985 modifiée, nous vous précisons que les actionnaires détenant plus de 5 % du capital sont les suivants :

- SOCIETE CHAMPENOISE DE GESTION	43 %
- Monsieur Jean-Michel DELLOYE	plus de 10 %
- Monsieur Philippe DELLOYE	plus de 5 %

* * * * *

Conformément à la loi sur les Nouvelles Régulations Economiques, nous vous précisons que les rémunérations de toute nature versées à vos Dirigeants et mandataires sociaux se sont élevées à 214.711 €, prises en charge en totalité par la SOCETE VERMANDOISE DE SUCRERIES, à l'exception des jetons de présence qui ont été versés aux Administrateurs ou aux Membres du Conseil de Surveillance des Sociétés filiales concernées.

En outre en application de la loi 2005-842 du 26 JUILLET 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie (transposition en droit français de la directive européenne transparence) nous vous informons :

- que le nombre d'actions ainsi que le nombre total des droits de vote s'élèvent à 149.670.

En application de l'article D 441-4 du Code de commerce, nous vous informons que la décomposition, au 30/09/2010, du poste fournisseurs est la suivante :

117 K€	moins de 30 jours ;
1 K€	entre 30 et 60 jours ;

Par ailleurs, nous vous rappelons en tant que de besoin, que divers engagements collectifs de conservation d'actions de notre Société (dont le détail vous a été communiqué dans le rapport de gestion de l'exercice 2004) ont été souscrits dans le cadre des articles 885-1bis et 787b du Code Général des Impôts, par certains de nos actionnaires et qu'ils portent sur 91,45 % du capital.

Enfin, nous vous invitons à prendre connaissance des comptes consolidés du Groupe VERMANDOISE constitués par votre Société et ses filiales la SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS-LE-VIEIL, la COMPAGNIE NOUVELLE DE SUCRERIES REUNIES, et les sous-filiales la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES, la Sucrierie de TOURY et NORPAR établis à la date du 30 SEPTEMBRE 2010 conformément aux règles légales en la matière.

LE DIRECTOIRE.-

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

-=-=-=-=-

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de votre Société, le Conseil de Surveillance s'est réuni régulièrement au cours de l'exercice 2009/2010 pour accomplir la mission que vous lui avez confiée.

Au cours de l'exercice, Monsieur Daniel DELLOYE, Président du Directoire, a remis sa démission le 27 novembre 2009 pour convenance personnelle. Il a été remplacé par Monsieur Jean-Claude DELLOYE.

Les comptes de l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2010 qui viennent de vous être présentés, font apparaître un bénéfice de 11.352.292,30 euros contre 9.446.599,38 euros au titre de l'exercice précédent.

Ces comptes ont été examinés en détail lors de notre réunion du MARDI 14 DECEMBRE 2010 et n'ont donné lieu à aucune observation de notre part.

Le rapport du Directoire, constitue un compte rendu reflétant fidèlement l'activité de l'exercice écoulé et vous présente les perspectives d'avenir de l'ensemble du Groupe VERMANDOISE.

Votre Conseil a pris connaissance du rapport du Directoire concernant l'augmentation de capital réservée aux salariés. Pour autant que la résolution prévue à cet effet soit adoptée, il appartiendra alors au Directoire de prendre toutes dispositions pour la réalisation de cette opération.

Votre Directoire vous propose, compte-tenu de la très nette amélioration des résultats de votre société et de ses filiales d'augmenter substantiellement le dividende et de le fixer à 60 euros ; l'exercice précédent, il était à 45 €. Ce dividende sera payable le JEUDI 17 FEVRIER 2011.

En conséquence, nous vous demandons d'approuver les comptes et la répartition du résultat qui vous sont soumis.

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE.-

KPMG Audit

1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

David ELKAÏM

5 rue de Monceau
75008 Paris
France

Société Vermandoise de Sucreries

Siège social : Pôle d'Activités de Haute Picardie
BP10010 Estrées- Deniécourt
80208 Péronne cedex
Capital social : €2 843 730

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société Vermandoise de Sucreries, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels. Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations. En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense, le 5 janvier 2011

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Paris, le 5 janvier 2011

David Elkaïm

Claire Gravereau

Associée

KPMG Audit

1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

David ELKAÏM

5 rue de Monceau
75008 Paris
France

Société Vermandoise de Sucreries - Société Anonyme

Siège social : Pôle d'Activités de Haute Picardie
BP10010 - Estrées-Deniécourt
80208 Péronne cedex

Capital social : €2 843 730

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions et engagements réglementés**

Exercice clos le 30 septembre 2010

Mesdames, Messieurs

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

2. Convention portant sur l'exploitation de la Ferme de Revelon

Une convention a été établie en date du 1^{er} juin 2010 entre la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES et la COMPAGNIE NOUVELLE DE SUCRERIES REUNIES (CNSR) décidant que cette dernière effectuerait dorénavant l'ensemble des travaux de culture sur la Ferme REVELON.

Cette convention remplace la convention de mise à disposition de personnel de CNSR sur la Ferme de REVELON.

Dans ce cadre, la CNSR a refacturé les sommes suivantes :

- Frais de main d'œuvre : 9 303 €
- Frais divers : 45 834 €

Cette convention a été approuvée par le conseil de surveillance du 27 mai 2010.

3. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

• Convention d'assistance technique avec les sociétés du groupe

A ce titre, sur l'exercice, votre société a facturé :

- 21 343 € à la société SUCRIERE DE PITHIVIERS LE VIEL
- 1 921 034 € se décomposant en 152 449 € de forfait et 1 768 585 € à la SOCIETE VERMANDOISE INDUSTRIES
- 76 688€ se décomposant en 54 882 € de forfait et 21806 € à la COMPAGNIE NOUVELLE DE SUCRERIES REUNIES
- 614 236 € se décomposant en 76 225 € de forfait et 538 011 € à la SUCRERIE TOURY
- 762 € HT à la SOCIETE CHAMPENOISE DE GESTION
- 762 € HT à la SOCIETE NORPAR

Cette convention a été approuvée par le conseil de surveillance du 24 octobre 1994.

• Convention de bail avec la SOCIETE VERMANDOISE INDUSTRIES

Il a été facturé par la société VERMANDOISE INDUSTRIES à votre société, une somme de 5 160 €, droit de bail inclus.

Il a été également facturé à votre société par la SOCIETE VERMANDOISE INDUSTRIES 2 532 € au titre de factures diverses (électricité, eau et divers...).

Cette convention a été approuvée par le conseil de surveillance du 24 octobre 1994.

- **Convention de location de terre avec la SOCIETE VERMANDOISE INDUSTRIES**

A ce titre, sur l'exercice, la SOCIETE VERMANDOISE INDUSTRIES a facturé à votre société la somme de 7 754 €.

Cette convention a été approuvée par le conseil de surveillance du 24 octobre 1994.

- **Convention de trésorerie avec les sociétés du groupe.**

La rémunération des comptes courants des sociétés du groupe est en fonction de la moyenne annuelle des taux de rendements à l'émission des obligations des sociétés privées telle que calculée par l'INSEE dans le cadre des limitations admises par l'Administration fiscale. Les soldes des comptes courants au 30/09/2009 sont les suivants :

- SOCIETE CHAMPENOISE DE GESTION : 0 €
Intérêts versés et reçus sur l'exercice : 0 €
- SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS LE VIEIL : 2 102 955 €
Intérêts reçus sur l'exercice : 294 €
Intérêts versés sur l'exercice : 15 €
- SOCIETE VERMANDOISE INDUSTRIES : 283 037 €
Intérêts reçus : 86 €
Intérêts versés : 323 €

Cette convention a été approuvée par le conseil de surveillance du 24 octobre 1994.

- **Convention d'assistance commerciale avec la SOCIETE VERMANDOISE INDUSTRIES et la sucrerie de TOURY**

Votre société a perçu une commission forfaitaire de 6,10€ par tonne de sucre vendu par son canal.

La base de facturation inclut les ventes de sucre hors quota. Il a été à ce titre, facturé :

- à la SOCIETE VERMANDOISE INDUSTRIES 2 908 614 €
- à la Sucrierie de TOURY 396 742 €

Cette convention a été approuvée par les conseils de surveillance du 27 juin 2000 et du 28 mai 2008.

- **Caution au profit de la SICA PULPE HAUTE PICARDIE.**

Au cours de cet exercice, votre société a continué d'accorder sa caution à la société SICA PULPE HAUTE PICARDIE. Les sommes restant dues par la SICA à la CRCA de BRIE PICARDIE au 30/09/2010 s'élevaient à 160 287 €. La commission de caution reçue de la SICA à ce titre, s'est élevée à 1 181€ au cours de l'exercice.

Paris La Défense, le 5 janvier 2011

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Claire Gravereau
Associée

Paris, le 5 janvier 2011

David Elkaïm

KPMG Audit

1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

David ELKAÏM

5 rue de Monceau
75008 Paris
France

Société Vermandoise de Sucreries- Société Anonyme

Siège social : Pôle d'Activités de Haute Picardie
BP10010 - Estrées-Deniécourt
80208 Péronne cedex

Capital social : €2 843 730

--|--|--|--|--

Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés avec suppression du droit préférentiel de souscription

--|--|--|--|--

Exercice clos le 30 septembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet de délégation au Directoire de la compétence de décider une augmentation de capital par l'émission de titres de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour un montant maximum de 3% du capital social actuel et réservée aux salariés de votre société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une période de 12 mois la compétence pour décider une ou plusieurs augmentations de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives de cette opération.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Directoire relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

En l'absence d'information relative aux modalités de détermination du prix d'émission et le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les augmentations de capital seraient réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

En cas d'approbation de cette résolution, et conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Directoire.

Paris La Défense et Paris, le 12 janvier 2011

KPMG Audit

David ELKAIM

Département de KPMG S.A.

Claire GRAVEREAU

Associée

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Monsieur Stanislas WEDRYCHOWSKI, Secrétaire Général, atteste, qu'à sa connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (ci-joint, figurant de la page 6 à la page 19) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Estrées-Deniécourt, le 30 DECEMBRE 2010

COMPTES DE

	EXERCICE 2009/2010	RAPPEL EXERCICE 2008/2009
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>		
Ventes	481 492	366 291
Prestations de services	5 947 643	5 482 228
Variation de stocks	-148 731	-50 411
Subvention d'exploitation	113 872	101 915
Reprise de provisions et transfert de charges	181 086	21 063
Autres produits	9	563
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION :	6 575 371	5 921 649
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>		
Achats de matières premières	122 613	134 011
Variation de stocks	14 549	19 111
Autres achats et charges externes	751 822	774 719
Impôts et taxes	145 413	156 120
Salaires et traitements	1 810 619	1 700 159
Charges sociales	925 824	855 111
Dotations aux amortissements et provisions	122 321	158 889
Autres charges	7 647	7 630
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION :	3 900 808	3 805 750
RESULTAT D'EXPLOITATION I :	2 674 563	2 115 899
<u>PRODUITS FINANCIERS</u>		
Produits de filiales	10 215 016	8 104 680
Autres produits	662	318
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et revenus de certificats de dépôt	162 783	636 055
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS :	10 378 461	8 741 053
<u>CHARGES FINANCIERES</u>		
Intérêts et charges assimilées	302	223
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES :	302	223
RESULTAT FINANCIER II :	10 378 159	8 740 830
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS I + II	13 052 722	10 856 729

RESULTAT COMPARES

	EXERCICE 2009/2010	RAPPEL EXERCICE 2008/2009
<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>		
- sur opérations de gestion	21 453	102 352
- sur opérations en capital	41 093	2 000
- reprise de provisions	65 952	253 432
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS :	128 498	357 784
<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>		
- sur opérations de gestion		899
- sur opérations en capital	15 460	2 751
- dotations aux amortissements et provisions	311 104	395 870
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES :	326 564	399 520
<i>RESULTAT EXCEPTIONNEL :</i>	<i>-198 066</i>	<i>-41 736</i>
PARTICIPATION DES SALARIES AUX FRUITS DE L'EXPANSION :	-663 810	-531 930
IMPOTS SUR LES BENEFICES :	-838 554	-836 464
BENEFICE DE L'EXERCICE :	11 352 292	9 446 599

BILAN AU

	MONTANT BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	MONTANT NET	RAPPEL AU 30/09/2009
<u>ACTIF</u>				
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>	95 359	38 794	56 565	50 097
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>				
Terrains	657 503	3 033	654 470	654 914
Constructions	808 971	416 019	392 952	416 994
Matériels et outillages	73 004	66 559	6 445	14 120
Autres immobilisations corporelles	524 151	345 469	178 682	142 360
Avances et acomptes			0	5 670
SOUS-TOTAL :	2 063 629	831 080	1 232 549	1 234 058
<u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u>				
Participations	24 035 289		24 035 289	24 035 289
Autres titres immobilisés	712		712	690
Autres immobilisations financières	36 088		36 088	37 979
SOUS-TOTAL :	24 072 089	0	24 072 089	24 073 958
<u>STOCKS</u>				
Matières premières, approvisionnements	25 703		25 703	40 251
En-cours de production	128 152		128 152	137 773
Produits finis	4 706		4 706	117 552
Avances, acomptes versés/commandes	12 597		12 597	
SOUS-TOTAL	171 158	0	171 158	295 576
<u>CREANCES</u>				
Créances clients	27 625		27 625	4 904
Autres créances	3 277 424		3 277 424	1 302 367
SOUS-TOTAL :	3 305 049	0	3 305 049	1 307 271
<u>DIVERS</u>				
Valeurs mobilières de placement	34 218 020		34 218 020	31 015 196
Disponibilités	118 033		118 033	168 883
SOUS-TOTAL :	34 336 053	0	34 336 053	31 184 079
<u>COMPTES DE REGULARISATION</u>				
Charges constatées d'avance	58 515		58 515	57 707
SOUS-TOTAL :	58 515	0	58 515	57 707
TOTAL GENERAL :	64 101 852	869 874	63 231 978	58 202 746

30 SEPTEMBRE 2010

PASSIF

CAPITAUX PROPRES

Capital social	2 843 730	2 843 730
Primes d'émission d'actions	15 945 066	15 945 066
Ecarts de réévaluation	192 273	192 662
Réserve légale	416 897	416 897
Réserves réglementées		
Autres réserves	11 028 446	11 028 446
Report à nouveau	18 653 060	15 941 610
Résultat de l'exercice	11 352 292	9 446 599
Provisions réglementées	867 946	633 783

SOUS-TOTAL : 61 299 710 56 448 793

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provisions pour risques	102 351	102 351
Provisions pour charges	266 602	324 050

SOUS-TOTAL : 368 953 426 401

DETTES

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	174	163
Emprunts et dettes financières divers		79
Dettes fournisseurs	121 882	68 211
Dettes fiscales et sociales	1 355 849	1 188 651
Autres dettes	84 910	70 448

SOUS-TOTAL : 1 562 815 1 327 552

COMPTE DE REGULARISATION

Produits constatés d'avance	500	
-----------------------------	-----	--

SOUS-TOTAL : 500 0

TOTAL GENERAL : 63 231 978 58 202 746

**ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
AU 30 SEPTEMBRE 2010
(en milliers d'euros)**

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.-

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil de Surveillance du mardi 14 décembre 2010.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES.-

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis suivant les principes comptables résultant de la réglementation et notamment ceux énoncés dans le guide comptable professionnel des sucreries, raffineries et distilleries et couvrent la période du 1^{er} Octobre 2009 au 30 Septembre 2010.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes de la Société sont consolidés dans les comptes de la SOCIETE CHAMPENOISE DE GESTION par la méthode de l'intégration globale.

A) Immobilisations incorporelles et corporelles.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'achat auquel s'ajoutent, le cas échéant, les frais accessoires de mise en œuvre, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement.

Les amortissements pour dépréciation retenus pour déterminer le résultat courant sont calculés selon le mode dégressif pour le matériel et selon le mode linéaire pour les autres biens.

Le plan d'amortissement est déterminé à la date d'entrée du bien à l'actif. Chaque composant identifié au sein d'un bien fait l'objet d'un amortissement distinct.

A chaque clôture et à chaque situation intermédiaire, tout indice montrant qu'un élément de l'actif a pu perdre notablement de sa valeur (obsolescence, dégradation, performances inférieures aux prévisions, valeur de marché) déclenche une dépréciation.

Les principales durées d'utilisation retenues pour les amortissements sont les suivantes :

Logiciels	5 ans
Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans
Constructions	20 ans
Agencements et aménagements constructions	5 à 15 ans
Matériels et outillages	5 à 20 ans
Véhicules	5 ans
Matériels et mobiliers de bureau	5 ans
Matériels informatiques	4 ans

B) Immobilisations financières

Les immobilisations financières figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Leur valeur d'inventaire est analysée annuellement en fonction de leur valeur d'usage, au vu notamment des résultats dégagés par les Sociétés concernées et de l'évolution de leur situation nette.

Les résultats de cession sont déterminés selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

C) Actif circulant

Les stocks de matières et fournitures sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

La valorisation des produits finis et des en-cours de production comporte le coût des matières et fournitures mises en œuvre, les frais directs et indirects de production et les amortissements. Le coût de production ainsi obtenu ne comporte pas de frais de Siège, de frais financiers ni de frais commerciaux.

Les stocks sont éventuellement dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur vénale par référence à un prix du marché à la date de clôture de l'exercice.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée le cas échéant pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les comptes de charges constatées d'avance représentent des frais comptabilisés dans l'exercice dont une quote-part, par la règle du prorata temporis, concerne l'exercice suivant.

D) Valeurs mobilières de placement.

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. Les résultats de cession sont déterminés selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

La valeur d'inventaire des titres cotés est égale au cours moyen du dernier mois de l'exercice.

La valeur des titres non cotés est estimée à leur valeur probable de négociation.

Le cas échéant, l'apparition d'un risque de contrepartie sur un titre fait l'objet d'une provision spécifique.

Les intérêts courus non échus sont comptabilisés en résultat.

E) Capitaux propres.

Les amortissements dérogatoires sont comptabilisés sous la rubrique « provisions réglementées ».

Les éléments exceptionnels ne sont pas inclus dans le résultat courant, conformément au plan comptable général.

F) Provisions.

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Ces provisions sont réestimées à chaque clôture en fonction de l'évolution des risques.

Engagements de retraites :

Cette provision est destinée à faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées qui prend en compte le risque de mortalité (table INSEE), l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs, un taux d'actualisation financière (taux iBoxx Corporate AA Euro 10+).

Les hypothèses retenues sont :

- Un départ à la retraite à l'initiative du personnel pour 75 % des salariés,
- Une mise à la retraite à l'initiative de l'employeur pour 25 % des salariés,
- Pour le collège « ouvriers et employés », départ en retraite à l'âge de 62 ans en moyenne avec des indemnités majorées de charges sociales à un taux de 43 % (50 % si mise à la retraite),
- Pour le collège « agents de maîtrise et cadres », départ en retraite à l'âge de 67 ans en moyenne avec des indemnités majorées de charges sociales à un taux de 45 % (50 % si mise à la retraite),
- Le taux d'actualisation financière s'élève à 3.95 % contre 5.24 % l'exercice dernier.
- La table de turnover retenue est celle de l'INSEE 2009 - hypothèse faible.

Seuls les engagements non couverts par des contrats d'assurance sont provisionnés.

Engagement de médailles du travail :

Cette provision permet de faire face aux engagements correspondant aux droits acquis par les salariés relatifs aux médailles du travail qui devront leur être versées.

NOTES SUR LE BILAN.

A) Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes	30/09/2009	Acquisitions	Cessions	30/09/2010
Logiciels	85	30	20	95
TOTAL	85	30	20	95

Amortissements	30/09/2009	Dotations	Reprises	30/09/2010
Logiciels	35	24	20	39
TOTAL	35	24	20	39

Aucun changement d'estimation comptable ayant un impact sur l'exercice n'a été constaté

B) Immobilisations corporelles

Valeurs brutes	30/09/2009	Acquisitions	Cessions	30/09/2010
Terrains, agencements	658			658
Constructions	668			668
Agencements constructions	130	19	8	141
Matériels, outillages	131		58	73
Autres	495	110	81	524
Avances et acomptes	6		6	0
TOTAL	2088	129	153	2064

Amortissements	30/09/2009	Dotations	Reprises	30/09/2010
Terrains, agencements	3			3
Constructions	282	33		315
Agencements, constructions	98	11	8	101
Matériels, outillages	116	3	52	67
Autres	355	63	73	345
TOTAL	854	110	133	831

Aucun changement d'estimation comptable ayant un impact significatif sur l'exercice n'a été constaté.

C) Immobilisations financières

	30/09/2009	Acquisitions	Cessions	30/09/2010
Entreprises liées :				
- SSP	21 217			21 217
- CNSR	2 815			2 815
Autres participations				
- SICA PULPES HAUTE PICARDIE	3			3
Autres immobilisations financières	38	4	5	37
Total des valeurs brutes	24 073	4	5	24 072
Total des valeurs nettes	24 073	4	5	24 072

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS (en K€)

SOCIETE OU GROUPE DE SOCIETES	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenu (en pourcentage)	Valeur comptable brute des titres détenus	Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffres d'affaires H.T. du dernier exercice 2008/2009	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice 2009/2010	Observations Exercice clos le
A- Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessous : 1° Filiales (50 % au moins du capital détenu par la Société) : SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS-LE-VIEIL	7 649	115 339	56,512 %	21 217	2 103		17 809	16 884	8 105	30/09/09
2° Participations (10 à 50 % du capital détenu par la Société) : COMPAGNIE NOUVELLE DE SUCRERIES REUNIES	2 971	8 764	35,516 %	2 815			3 218	1 049	2 110	30/09/09
B- Renseignements globaux concernant les filiales et les participations										

D) Stocks et en-cours

Stocks	Valeur comptable	Valeur de la réalisation à la date de la clôture	Ecart
Matières premières	26	26	0
Produits en cours	128	128	0
Produits finis	5	5	0
Avances, acomptes	13	13	0
TOTAL	172	172	0

E) Les créances

Valeurs brutes	30/09/2010	A 1 an au plus	A plus d'1 an	30/09/2009
Créances fiscales	46	46		21
Impôts sur les Sociétés				191
Autres créances	2388	2388		256
Clients	28	28		5
TOTAL	2462	2462		473

F) Les produits à recevoir

	30/09/2010	A 1 an au plus	A plus d'1 an	30/09/2009
Autres	844	844		834
TOTAL	844	844		834

G) Les valeurs mobilières de placement

	Actif
Certificats de dépôt	32 951
Sicav monétaires et FCP	1 267
TOTAL	34 218

H) Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance représentent essentiellement des abonnements, des taxes, de la maintenance et de la location mobilière.

I) Capitaux propres

Le capital social de 2.843.730 euros est divisé en 149.670 actions au nominal de 19 euros chacune, entièrement libérées.

Tableau de variation des capitaux propres :

Nombre d'actions	(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserves	Capitaux propres
149 670	Capitaux propres au 30/09/2008	2 844	15 945	33 866	52 655
	Dividende distribué			-6 286	-6 286
	Résultat net 2008/2009			9 447	9 447
149 670	Capitaux propres au 30/09/2009	2 844	15 945	37 027	55 816
	Dividende distribué			-6 735	-6 735
	Résultat net 2009/2010			11 352	11 352
149 670	Capitaux propres au 30/09/2010	2 844	15 945	41 644	60 433

J) Tableau des provisions

PROVISIONS REGLEMENTEES	30/09/2009	Dotations	Reprises		30/09/2010
			Pour utilisation	Pour non utilisation	
Amortissements dérogatoires	26	33	10		49
Provisions pour investissement	588	266	56		798
Provisions pour hausse des prix	20				20
TOTAL	634	299	66	0	867

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	30/09/2009	Dotations	Reprises		30/09/2010
			Pour utilisation	Pour non utilisation	
Provisions pour risques	102				102
Provisions pour charges	324		57		267
TOTAL	426	0	57	0	369

L'actualisation de la provision pour indemnités de retraite a conduit à une reprise de 57 K€.

L'engagement au titre de l'indemnité de retraite couvert par un contrat d'assurance s'élève à 1 K€.

L'engagement correspondant aux médailles du travail s'élève à 7 K€ et a été comptabilisé en résultat (rappel engagement 2009 : 5 K€).

K) Dettes financières

Comme à la clôture de l'exercice précédent, il n'y a pas de dettes financières au 30 septembre 2010

L) Fournisseurs et autres dettes d'exploitation

	30/09/2010	A 1 an au plus	A plus d'1 an	30/09/2009
Dettes fournisseurs	122	122		68
Dettes envers le personnel	848	184	664	699
Dettes envers les organismes sociaux	215	215		227
Dettes envers les organismes fiscaux	293	293		262
Autres dettes	85	85		70
TOTAL	1 563	899	664	1 326

M) Charges à payer

	30/09/2010	A 1 an au plus	A plus d'1 an	30/09/2009
Fournisseurs factures non parvenues	4	4		14
Personnel	848	848		699
Impôts et taxes	120	120		111
Autres	69	69		53
TOTAL	1 041	1 041	0	877

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT.

A) Chiffres d'affaires

Analyse par branche d'activité	30/09/2010	30/09/2009
Ventes agricoles (1)	481	366
Prestations de services	5 948	5 482
TOTAL	6 429	5 848

(1) dont France : 481
dont Export : -

B) Charges d'exploitation

L'ensemble des rémunérations allouées aux Membres des organes d'Administration et de Direction, y compris les jetons de présence, s'élève à 215 K€

C) Résultat financier

	30/09/2010	30/09/2009
Revenus des prêts		
Revenus des titres de participation	10 215	8 105
Produits nets sur cession de VMP et certificats de dépôt	163	636
TOTAL	10 378	8 741

D) Résultat exceptionnel

	30/09/2010	30/09/2009
Produits de cession immobilisations	39	2
Reprises provisions exceptionnelles	66	254
Autres produits	23	102
VNC immobilisations	-15	
Dotations provisions exceptionnelles	-311	-396
Autres charges		-4
TOTAL	-198	-42

E) Impôts sur les bénéfices

	Avant impôt	Impôt correspondant	Participation	Après impôt et participation
Résultat courant	13 053	1 037	664	11 352
Résultat exceptionnel	-198	-198		0
Résultat net comptable				11 352

Les taux d'imposition appliqués à la société sont le taux réduit à 15 % (à hauteur de 38 K€ de base) et le taux normal à 33.33 % (sur le solde du résultat fiscal). La société n'est pas soumise à la contribution sociale à 3.3 %.

Accroissement et allègement de la dette future d'impôt.

	Actif Allègement	Passif Accroissement
Provision congès payés	22	
Taxe Organic	2	
Participation des salariés	221	
Provision pour indemnité départ en retraite	89	
Amortissements dérogatoires		16
Provision pour hausse des prix		7
TOTAL	334	23

AUTRES INFORMATIONS

A) Effectif moyen

L'effectif moyen à la date du 30 Septembre 2010 était le suivant :

- Cadres et Agents de maîtrise :	20
- Employés et Ouvriers :	10
	<hr/>
	30

B) Eléments concernant les entreprises liées

	30/09/2010	30/09/2009
Participations	24 032	24 032
Autres créances	3 026	872
Autres dettes	8	5
Produits d'exploitation	5 979	5 601
Charges d'exploitation	30	113
Produits de participation	10 215	8 105

C) Créances et dettes représentées par des effets de commerce. Néant**D) Engagements financiers**

Caution donnée au profit de la CRCAM de BRIE PICARDIE pour l'emprunt contracté par la SICA PULPES HAUTE PICARDIE.

→ Solde au 30 Septembre 2010 : 160 K€.

E) Honoraires des commissaires aux comptes

En application du Décret n°2008-1487 du 30 décembre 2008, l'information relative aux commissaires aux comptes n'est pas communiquée dans cette annexe car elle est fournie dans l'annexe aux comptes consolidés de la Société.

F) Tableau de financement

	30/09/2010	30/09/2009
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net	11 352	9 447
Amortissements et dépréciations des actifs immobilisés	133	111
Variation des provisions	150	191
Plus ou moins-values de cession d'actifs	-18	0
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	11 617	9 749
Variation des stocks et en-cours	163	69
Variation des créances clients et comptes rattachés	-23	-5
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	54	33
Variation des autres créances et dettes	-1 806	-633
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-1 612	-536
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation (A)	10 005	9 213
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition immobilisations incorporelles	-30	-39
Acquisition immobilisations corporelles	-129	-64
Acquisition de titres		0
Cession d'actifs immobilisés	39	2
Variation des autres immobilisations financières	3	-18
Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement (B)	-117	-119
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés	-6 735	-6 286
Souscription d'emprunts et dettes financières		
Remboursements d'emprunts et dettes financières		-5
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement (C)	-6 735	-6 291
Divers prélèvements sur les réserves (D)		
VARIATION DE TRESORERIE (A+B+C+D)	3 153	2 803
TRESORERIE A L'OUVERTURE (E)	31 184	28 381
TRESORERIE A LA CLOTURE (A+B+C+D+E)	34 337	31 184

G) Frais de recherche et de développement : Néant.

H) Dettes garanties par des sûretés réelles : Néant.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :
ANALYSE DES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION
(en milliers d'euros)

- **Produits d'exploitation**

	2009/2010	2008/2009
Ventes de l'exploitation agricole	482	366
Assistance fournie facturée à diverses Sociétés du Groupe	5 940	5 475
dont assistance technique : 2 635		
dont assistance commerciale : 2 305		
Autres prestations de services	1	2
Locations diverses	6	5
Variation de la valeur des avances aux cultures	-149	-50
Primes de jachère : Politique Agricole Commune	114	102
Transferts de charges et reprises de provisions	181	21
Autres produits	0	1
TOTAL	6 575	5 922

- **Charges d'exploitation**

	2009/2010	2008/2009
Achats pour exploitation agricole	105	115
Variation stocks produits de consommation d'exploitation agricole	15	19
Achats et services extérieurs pour exploitation agricole et siège	769	794
Impôts et Taxes diverses	145	156
Charges de personnel	2736	2555
Dotation aux amortissements et provisions indemnités départ retraite	122	159
Jetons de présence et divers	8	8
TOTAL	3900	3806

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010
<u>I.- CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</u>					
a) Capital social	2.843.730	2.843.730	2.843.730	2.843.730	2.843.730
b) Nombre d'actions existantes.....	149.670	149.670	149.670	149.670	149.670
<u>II.- OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes y compris produits financiers	20.386.843	13.956.577	15.066.382	14.641.639	16.772.746
b) Résultat avant impôts, participation des salariés amortissements et provisions.....	16.803.180	10.371.241	11.304.497	11.116.320	13.138.417
c) Impôts sur les bénéfices	607.833	457.016	1.027.745	836.464	838.554
d) Participation des salariés de l'exercice.....	843.396	526.023	562.946	531.930	663.810
e) Résultat après impôts, participation des salariés amortissements et provisions.....	15.160.657	9.063.246	9.682.811	9.446.599	11.352.292
f) Résultat distribué	5.986.800	6.286.140	6.286.140	6.735.150	8.980.200
<u>III.- RESULTATS PAR ACTION</u>					
a) Résultat après impôts, participation des salariés mais avant amortissements et provisions.....	102,57	62,73	64,91	65,13	77,75
b) Résultat après impôts, participation des salariés amortissements et provisions.....	101,29	60,56	64,70	63,12	75,85
c) Dividende net attribué à chaque action	40,00	42,00	42,00	45,00	60,00
<u>IV.- PERSONNEL</u>					
a) Effectif moyen pendant l'exercice	39	38	37	35	30
b) Montant de la masse salariale	1.763.792	1.730.245	1.864.875	1.700.159	1.659.801
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, Oeuvres Sociales, etc...)	939.676	832.174	872.093	855.111	925.824

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

RENDANT COMPTE :

☞ des procédures de contrôle interne à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière,

☞ de la gestion des risques mis en place au sein de la Société.

ET DONNANT DES INFORMATIONS :

☞ requises par l'article 225-68 du Code de Commerce et relatives au dispositif en matière de gouvernement de l'entreprise.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions de l'article L.225-37, alinéa 6 du Code de Commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- ⇒ des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2010,
- ⇒ du mode de fonctionnement du contrôle interne dans notre Société.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du Conseil de Surveillance du Mardi 14 décembre 2010.

I.- PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE.-

1.1.- Composition du Conseil de Surveillance

Votre Conseil de Surveillance est, depuis le 9 février 2007, composé de 6 membres, dont 2 sont considérés comme indépendants. La liste des membres du Conseil de Surveillance de la Société, incluant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres Sociétés, figure ci-après. Aucun règlement intérieur n'existe qui organise le fonctionnement du Conseil de Surveillance. Conformément aux statuts les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour 6 ans alors que le code AFEP/MEDEF préconise des mandats d'une durée maximale de 4 ans. Néanmoins, le Conseil considère que ce point ne devrait pas constituer un obstacle à la bonne gouvernance de la Société dès lors que le Conseil veille à l'occasion des renouvellements et/ou nominations de nouveaux Administrateurs à assurer une composition harmonieuse de ses membres, qui contribue à son bon fonctionnement et à préserver la qualité de ses débats.

Il n'existe pas à ce jour une procédure formelle d'évaluation du fonctionnement et des travaux du Conseil mais à l'occasion de la réunion de fin d'année, un débat « informel » est engagé entre les membres sur les axes d'amélioration possibles concernant l'information sucrière et qui soit de nature à permettre une meilleure réflexion pour la prise de décision stratégique.

1.2.- Code de gouvernement d'entreprise.

Dans sa séance du 16 Décembre 2008, le Conseil de Surveillance a décidé que le Code de Gouvernement d'entreprise auquel il se référerait sera celui résultant du rapport de l'AFEP et du MEDEF (Principes de gouvernement d'entreprise résultant de la consolidation du rapport de l'AFEP et du MEDEF d'Octobre 2003 et de leurs recommandations de Janvier 2007 et d'Octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants et mandataires sociaux des Sociétés cotées).

1.3.- Fréquence des réunions

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil de Surveillance s'est réuni quatre fois. L'agenda des réunions du Conseil de Surveillance était le suivant :

Date	Points important de l'ordre du jour	Taux de présence des membres du Conseil de Surveillance
23 OCTOBRE 2009	<ul style="list-style-type: none">→ Rapport du Directoire sur l'activité de la Société au cours du trimestre écoulé.→ Déroulement de la campagne sucrière.→ Situation commerciale. Situation sociale.→ Perspectives de résultats	100 %
27 NOVEMBRE 2009	<ul style="list-style-type: none">→ Démission du Président du Directoire et nomination d'un nouveau Président.→ Situation générale.	83 %
21 DECEMBRE 2009	<ul style="list-style-type: none">→ Rapport du Directoire sur l'activité de la Société au cours du trimestre écoulé.→ Activité des filiales.→ Situation commerciale.→ Déroulement de la campagne sucrière.→ Examen des budgets et travaux neufs et d'entretien des usines.→ Présentation des comptes de l'exercice.→ Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.→ Gouvernance de l'entreprise.→ Rapport des travaux du Comité d'audit.	83 %
27 MAI 2010	<ul style="list-style-type: none">→ Rapport trimestriel du Directoire.→ Situation commerciale.→ Situation des emblavements.→ Situation sociale.→ Examen de la situation provisoire arrêtée à la date du 31 MARS 2010.→ Point sur les contentieux en cours.→ Rapport des travaux du Comité d'audit.	100 %

1.4.- Autres participants aux séances du Conseil de Surveillance

Outre la présence du Secrétaire du Conseil, assistent aux réunions (de MAI et DECEMBRE) les Commissaires aux Comptes.

Date	Points débattus	Taux de présence
25 JANVIER 2010	<ul style="list-style-type: none"> → Elaboration de la charte du Comité d'audit. → Réflexions sur l'organisation des travaux. → Cartographie des risques. 	100 %
17 MAI 2010	<ul style="list-style-type: none"> → Examen des comptes semestriels au 31/03/2010. → Cartographie des risques. 	100 %

1.9.- Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance sont établis à l'issue de chaque réunion, communiqués à tous les membres du Conseil de Surveillance, Commissaires aux Comptes, éventuellement modifiés puis approuvés lors de la réunion suivante.

2.0.- Critère d'indépendance des membres

Les critères d'indépendance retenus par le Conseil de Surveillance et en référence du Code de gouvernement d'entreprise AFEP et MEDEF, sont les suivants :

- 1°) Ne pas être salarié ou mandataire social de la Société ou d'une Société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes.
- 2°) Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.
- 3°) Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes.
- 4°) Ne pas être Administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.
- 5°) Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires significatif de la Société ou de son Groupe ou pour lequel la Société ou le Groupe représente une part significative de l'activité.

Membres du Conseil de Surveillance indépendants :

- ⇒ Monsieur Bernard DESROUSSEAUX
- ⇒ Sté INVELIOS CAPITAL SAS

2.1.- Aucun membre du Conseil de Surveillance n'est élu par les salariés

2.2.- Aucun censeur n'a été nommé

2.3.- Nomination des membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Chaque membre du Conseil de Surveillance doit détenir au minimum 1 action.

2.4.- Règle de répartition des jetons de présence

Le montant des jetons de présence a été fixé à 7.622 euros/an. Le montant est réparti sur la base du nombre de participations aux séances du Conseil de Surveillance et du Comité d'audit.

⇒ Montant versé au titre de l'exercice 2009/2010

- Monsieur Patrick DELLOYE	902
- Monsieur Michel DELLOYE ¹	1.568
- Monsieur Bernard DESROUSSEAUX ¹	1.568
- Monsieur Patrice MOTTE ¹	1.568
- Madame Myriam VANDER ELST – TRECA ¹	1.120
- Sté INVELIOS CAPITAL SAS	896
	=====
TOTAL	7.622

¹ Membre du Comité d'Audit et du Conseil de Surveillance.

1°) Composition du Conseil de Surveillance de la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Noms	Date de première nomination	Date d'échéance de leur mandat à l'occasion de l'Assemblée Générale de :	Fonction principale exercée dans la Société
Patrick DELLOYE	2006	2013	- Président du Conseil de Surveillance
Bernard DESROUSSEAUX	2003	2015	- Vice-Président du Conseil de Surveillance - Membre du Comité d'Audit (Président)
Michel DELLOYE	2001	2013	- Membre du Conseil de Surveillance - Membre du Comité d'Audit
Patrice MOTTE	2001	2013	- Membre du Conseil de Surveillance - Membre du Comité d'Audit
Myriam VANDER ELST-TRECA	2007	2013	- Membre du Conseil de Surveillance - Membre du Comité d'Audit
Sté INVELIOS CAPITAL SAS	2006	2012	- Membre du Conseil de Surveillance

AUTRES MANDATS OU FONCTIONS

Patrick DELLOYE	<ul style="list-style-type: none">- Administrateur de la Sucrierie de TOURY.
Michel DELLOYE	<ul style="list-style-type: none">- Administrateur de la SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS LE VIEIL.- Représentant de la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES au Conseil d'Administration de la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES.
Bernard DESROUSSEAUX	<ul style="list-style-type: none">- Administrateur de la S.A. Sucrierie de TOURY- Représentant permanent de PROCILIA au Conseil d'Administration d'IMMOSOMME- Représentant permanent de PROCILIA au Conseil d'Administration de la S.A. IMMOBILIERE DE PERONNE- Représentant permanent de PROCILIA au Conseil d'Administration de la SACICAP
Patrice MOTTE	<ul style="list-style-type: none">- Administrateur de la SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS LE VIEIL.- Directeur Marketing de la Société ITALTEL FRANCE.
Myriam VANDER ELST-TRECA	NEANT
Sté INVELIOS CAPITAL SAS représentée par M. Philippe GESLIN	<ul style="list-style-type: none">- La Société INVELIOS est Administrateur de la SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS LE VIEIL et de la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES. <p>Monsieur Philippe GESLIN est par ailleurs :</p> <ul style="list-style-type: none">- Administrateur de CALYON, Crédit Foncier de MONACO, de L'UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE , GECINA.- Administrateur d'EURO-DISNEY.- Censeur d'INVELIOS CAPITAL.- Gérant de GESTION FINANCIERE CONSEIL.

II.- RAPPORT SUR LE CONTROLE INTERNE

Il est rappelé que la loi sur la Sécurité Financière numéro 2003-706 publiée le 2 AOUT 2003 prévoit en son article 117 une obligation d'élaborer par le Président de votre Conseil, un rapport sur le contrôle interne.

Les Membres du Conseil de Surveillance de votre Société et ceux du Comité d'Audit s'impliquent dans le Contrôle Interne du Groupe.

Il doit être précisé que le Groupe ne dispose pas de service spécifique de Contrôle Interne (Auditeurs financiers affectés à cette mission). Celui-ci est directement exercé aux différents échelons de la hiérarchie à savoir Comptables des usines, Directeurs des usines, Chef Comptable et Responsable Trésorerie de la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES, Service du Secrétariat Général et Membres du Directoire de la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES. Des délégations de pouvoir ont été établies dans ce sens.

L'importance d'un système de contrôle interne se traduit par la formalisation d'un certain nombre de procédures internes considérées comme essentielles au bon fonctionnement de l'activité de la Société dans un environnement de sécurité. Cette formalisation s'est traduite par l'élaboration d'un guide des procédures internes détaillant le déroulement des principaux processus opérationnels et financiers de la Société portant notamment sur les cycles achats de betteraves/production de sucre, ventes/clients, stocks (prix de revient), budgets des usines, trésorerie, traitement comptable, système informatique et personnel/payable.

Les principes prévalant à l'élaboration de ce guide ont été les suivants :

- veiller à la conformité des actes de gestion,
- satisfaire aux besoins d'information de la Direction,
- uniformiser les principes comptables nécessaires en consolidation,
- protéger l'intégrité des biens et des ressources du Groupe,
- prévenir les erreurs et les fautes, de maîtriser les risques (industriels, environnementaux, accidents du travail et autres),
- et assurer un enregistrement correct en comptabilité de toutes les informations.

Ce manuel, diffusé par le Service Administratif du Groupe VERMANDOISE s'applique sans exception à toutes les filiales de votre Société.

Les procédures mises en place permettent de s'assurer de la réalité des opérations engageant le Groupe à travers :

- la séparation des tâches et des fonctions,
- des procédures de décision et d'autorisation,
- des procédures d'exécution, d'enregistrement et de contrôle des opérations,
- un accès informatique surveillé et organisé.

Ce manuel s'organise en cinq parties formant un tronc commun applicable à toutes les Sociétés du Groupe. Ce manuel constitue le référentiel en matière de contrôle interne.

Il a été remis dans le cadre de leurs interventions aux Commissaires aux Comptes des différentes Sociétés du Groupe. Il a donné lieu à échange de vues et vérification par leurs soins de la bonne mise en œuvre des pratiques recensées.

Les cinq parties traitant du contrôle interne sont les suivantes :

I.- POLITIQUE DU GROUPE

Ce chapitre définit le périmètre du Groupe dans lequel les procédures décrites dans le manuel sont applicables. Elles définissent le principe de séparation des tâches. Il y est traité de la sécurité informatique.

II.- ORGANISATION DES SERVICES

Cette partie passe en revue tous les services du Siège et des usines (services achats, services comptables, services expéditions, service commercial, service trésorerie, services betteraviers, service social, service consolidation, contrôle interne et activités agricoles). Elle définit l'ensemble des procédures qui sont applicables à chacun de ces services.

III.- INFORMATION DES TIERS

Cette partie recense toutes les publications, et informations diverses que la Société est amenée à diffuser.

IV.- LE CONSEIL D'ADMINISTRATION – SURVEILLANCE

Les travaux de préparation des réunions du Conseil sont définis dans ce chapitre (liste des documents à remettre aux Administrateurs).

V.- RISQUES ET ASSURANCES

Cette partie est consacrée à l'inventaire des différentes polices souscrites par le Groupe et ayant pour objet de le couvrir en cas de sinistre.

S'agissant de la gestion de la trésorerie, les règles de prudence sont toujours privilégiées. Le certificat de dépôt (pour une très large part auprès de la Banque Postale) reste l'outil principal de placement. Toutefois, les durées des placements – dans un souci de meilleure rentabilité – ont été allongées pour une partie du portefeuille (6 mois contre 2 mois).

**MEMBRES DU DIRECTOIRE
DE LA SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES
(Renseignements visés par l'Article 135 du Décret du 23 MARS 1967)**

Monsieur Jean-Claude DELLOYE
6 Rue François Ier
75008 PARIS

Président

- Président Directeur Général de la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES (SA).
- Président du Conseil d'Administration de la Sucrierie de TOURY (SA)
- Président de la SOCIETE NORPAR (SAS).
- Dirigeant de la COMPAGNIE NOUVELLE DE SUCRERIES REUNIES (SAS).

Monsieur Daniel DELLOYE
59 Grande Rue
80770 BEAUCHAMPS

Membre

- Président de la SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS-LE-VIEIL (SA)
- Administrateur de la Sucrierie de TOURY (SA).

Monsieur Philippe DELLOYE
10 Route de Dargnies
80220 BOUVAINCOURT

Membre

- Président de la COMPAGNIE NOUVELLE DE SUCRERIES REUNIES (SAS).
- Administrateur de la SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS-LE-VIEIL (SA).
- Administrateur de la Sucrierie de TOURY (SA).

Madame Martine BRICOUT
12 Boulevard Jean Mermoz
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

Membre

- Membre du Conseil de Surveillance de la SOCIETE CHAMPENOISE DE GESTION.

Madame Nicole DELLOYE
71 Avenue des Ternes
75017 PARIS

Membre

- Présidente du Directoire de la SOCIETE CHAMPENOISE DE GESTION.

Madame Pascaline CHRETIEN
3 Rue des Trois Pavillons
80090 AMIENS

Membre

Monsieur Christian MOTTE
20 Rue de l'Abbaye
80200 PERONNE

Membre

KPMG Audit

1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

David ELKAÏM

5 rue de Monceau
75008 Paris
France

Société Vermandoise de Sucreries- Société Anonyme

Siège social : Pôle d'Activités de Haute Picardie
BP10010 - Estrées-Deniécourt
80208 Péronne cedex

Capital social : €2 843 730

**Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du
Code de commerce, sur le rapport du président du conseil de surveillance
de la Société Vermandoise de Sucreries**

Exercice clos le 30 septembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Société Vermandoise de Sucreries - Société Anonyme et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'Exercice clos le 30 septembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France. Celles-ci requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce.

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L.225-68 du Code de commerce.

Paris La Défense et Paris, le 5 janvier 2011

KPMG Audit

David ELKAIM

Département de KPMG S.A.

Claire GRAVEREAU

Associée

EXPOSE SOMMAIRE SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE PENDANT L'EXERCICE ECOULE

Le chiffre d'affaires de la Société s'est élevé à 16.772.737 euros contre 14.641.639 euros au cours de l'exercice précédent.

Sa ventilation est la suivante :

- Activité agricole	446.633 €
- Prestations de services	5.947.643 €
- Dividendes reçus de la filiale.....	10.215.016 €
- Autres produits financiers.....	163.445 €
	16.772.737 €

Après constitution d'une provision pour participation des salariés de 663.810 euros et paiement d'un impôt sur les bénéfices de 838.544 euros, le bénéfice net de l'exercice est en hausse à 11.352.292 euros contre 9.446.599 euros l'exercice précédent. Le résultat d'exploitation s'améliore à 2.675 K€ contre 2.116 K€ ; les produits augmentent, la refacturation de la prestation commerciale fournie aux filiales est plus importante, le tonnage de sucre commercialisé étant plus élevé.

Le résultat financier – non compte tenu des dividendes – est en très forte baisse, la rémunération moyenne de la trésorerie étant passée de 1,96 % à 0,5 % d'un exercice à l'autre. Les dividendes versés sont en hausse, la filiale C.N.S.R. a versé un acompte sur dividende de 2.110 K€, elle n'avait rien versé l'exercice précédent.

Le Directoire proposera à la prochaine Assemblée Générale un dividende de 60 euros par action, le dividende de l'exercice précédent était de 45 euros.

Le résultat de la principale filiale, la SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS-LE-VIEIL, est en hausse à 19.803 K€ contre 16.884 K€, les dividendes perçus, comme pour la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES, étant plus élevés.

Les comptes consolidés au 30 SEPTEMBRE 2010 de la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES, dont les principales filiales opérationnelles sont la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES et la Sucrierie de TOURY font apparaître un résultat de l'ensemble consolidé de 39.131 K€ contre 25.142 K€ l'exercice précédent.

Cette très nette amélioration, conforme à la prévision, est due :

- D'une part, à l'excellence de la campagne 2009/2010 qui a eu un impact très positif sur les coûts. La production totale a augmenté de 13 % et il en est résulté un doublement de la production hors quota (120.000 T contre 60.000 T).
- D'autre part, à une conjoncture commerciale favorable ayant permis une bonne valorisation des sucres, tant sur le marché européen que mondial (excellente tenue des cours mondiaux du sucre, très fréquemment au-dessus du prix de référence européen de 404,40 €/T).

La campagne 2010/2011 s'est déroulée dans des conditions relativement satisfaisantes. Les rendements n'atteindront pas ceux de la campagne précédente, exceptionnels, mais seront néanmoins de bon niveau à 13 T de sucre hectare.

La production du Groupe devrait être de l'ordre de 550.000 T de sucre (y compris la production sous forme de sirop), soit en baisse de 7 %.

Si le scénario presque idéal de la campagne 2009/2010 ne se produira pas en 2010/2011, il n'en demeure pas moins que les conditions économiques restent favorables, les résultats seront bien évidemment en retrait mais à des niveaux satisfaisants.

PROJETS DE RESOLUTIONS PRESENTEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

Assemblée Générale Ordinaire.-

Première Résolution.-

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture :

- a) du rapport de gestion du Directoire et du rapport du Conseil de Surveillance sur l'activité et la situation de la Société pendant l'exercice ouvert le 1^{er} OCTOBRE 2009 et clos le 30 SEPTEMBRE 2010,
- b) du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes dudit exercice et sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice,

approuve le compte de résultat et le bilan dudit exercice tels qu'ils lui sont présentés et arrête à 11.352.292,30 euros le bénéfice net comptable de l'exercice.

En conséquence, elle donne aux membres du Directoire, aux membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes, quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième Résolution.-

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et opérations visées par l'article 225-86 du Code de Commerce, approuve ce rapport ainsi que toutes les conventions et opérations qui y sont relatées.

Troisième Résolution.-

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture :

- 1°) du rapport du Président rendant notamment compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place par la Société,
- 2°) du rapport des Commissaires aux Comptes sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière,

déclare prendre acte desdits rapports.

Quatrième Résolution.-

L'Assemblée Générale, conformément aux statuts et sur proposition du Directoire, décide d'affecter de la façon suivante :

le bénéfice net de l'exercice soit	11.352.292,30 €
qui, augmenté du report à nouveau soit	18.653.059,31 €

forme un total distribuable de	<u>30.005.351,61 €</u>
1°) aux actionnaires soit	8.980.200,00 €
2°) au report à nouveau le solde soit	21.025.151,61 €

TOTAL :	<u><u>30.005.351,61 €</u></u>

En conséquence, si vous acceptez cette proposition, un dividende de 60 euros par action, imposable suivant la réglementation en vigueur, sera payable à partir du JEUDI 17 FEVRIER 2011.

Conformément aux dispositions légales, l'Assemblée Générale prend acte des résultats distribués au titre des trois exercices précédents :

EXERCICES	DIVIDENDE
2006/2007	42,00 €
2007/2008	42,00 €
2008/2009	45,00 €

Cinquième Résolution.-

L'Assemblée Générale constatant que le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de Monsieur David ELKAÏM arrive à terme, renouvelle ce mandat pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'approbation des comptes 2015/2016.

Sixième Résolution.-

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de Monsieur GILMANT arrive à terme, décide, pour une durée de 6 exercices, la nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes suppléant, la société Midcap Audit et Partners, soit jusqu'à l'approbation des comptes 2015/2016.

Septième Résolution.-

L'Assemblée Générale constatant que le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire du Cabinet KPMG arrive à terme, renouvelle ce mandat pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'approbation des comptes 2015/2016.

Huitième Résolution.-

L'Assemblée Générale constatant que le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant du Cabinet SNR AUDIT arrive à terme, renouvelle ce mandat pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'approbation des comptes 2015/2016.

Neuvième Résolution.-

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de la Société pendant l'exercice 2009/2010 approuve les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils lui sont présentés.

Assemblée Générale Extraordinaire.-

Dixième Résolution.-

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture :

- a) du rapport du Directoire sur l'augmentation de capital effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du Travail,
- b) du rapport du Conseil de Surveillance,
- c) du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-135 du Code de Commerce,

donne tous pouvoirs au Directoire à l'effet de décider dans un délai d'un an à compter de ce jour, d'augmenter le capital social de la Société dans les proportions et aux époques qu'il déterminera mais dans la limite de 3 % du capital social actuel de la Société, au bénéfice des adhérents du plan d'épargne d'entreprise.

Le prix des actions émises sera égal à 100 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédent le jour de la décision du Directoire fixant la date d'ouverture de la souscription et ce, dans le respect des règles visées aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du Travail.

En conséquence, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan partenarial d'épargne salariale volontaire.

La libération des souscriptions pourra être opérée en espèces ou par compensation de créances, dans les délais qui seront déterminés par le Directoire dans le respect des dispositions légales et réglementaires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires décide que le Directoire disposera de tous pouvoirs pour la mise en œuvre de la délégation susvisée, à l'effet notamment :

- ⇒ d'établir, le cas échéant, tout document qui se révélerait nécessaire dans les délais requis, de fixer les dates et modalités de ladite émission,

- ⇒ de fixer les prix de souscription et les conditions de l'émission, les montants de chaque émission, le cas échéant, la date de jouissance des titres éventuellement rétroactive,
- ⇒ de déterminer le mode de libération des actions,
- ⇒ de recueillir les souscriptions et les versements y afférents, de constater la ou les augmentations réalisées en application de la présente délégation,
- ⇒ de procéder aux modifications corrélatives des statuts,
- ⇒ et d'une façon plus générale, de fixer les conditions, de prendre toutes mesures et d'effectuer toutes formalités utiles à l'émission des actions nouvelles.

Le Directoire pourra procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur les primes d'émission des frais occasionnés par la réalisation de ces émissions.

Onzième Résolution.-

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme des présentes pour effectuer tous dépôts, publications ou déclarations prévus par la loi.

GROUPE
SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES

COMPTES CONSOLIDES
Arrêtés au 30 SEPTEMBRE 2010

**RAPPORT DU DIRECTOIRE
SUR LES COMPTES CONSOLIDES
DE LA SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES
AU 30 SEPTEMBRE 2010**

-=-=-=-=-=-=-

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles 233-16 et 233-26 du Code du Commerce relatifs aux comptes consolidés des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous présenter les comptes consolidés arrêtés à la date du 30 SEPTEMBRE 2010 de votre Société, de ses filiales la SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS-LE-VIEIL, la COMPAGNIE NOUVELLE DE SUCRERIES REUNIES, de ses sous-filiales industrielles la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES, la Sucrerie de TOURY, et de la sous-filiale financière NORPAR.

Le rapport du Directoire présenté au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire vous donne toutes indications utiles sur les résultats tant de votre Société que de ses filiales et sous-filiales.

I.- RESULTATS CONSOLIDES DE LA SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES AU 30 SEPTEMBRE 2010.

L'analyse comparée des résultats des deux exercices fait apparaître :

- ⇒ Un résultat opérationnel à 58.019 K€ en forte hausse, comme prévu, par rapport à celui de l'exercice précédent à 31.764 K€. Les raisons de cette importante progression ont été développées dans le Rapport de Gestion sur les comptes sociaux. L'excellence des rendements de la campagne a permis d'une part d'économiser substantiellement sur les frais de transport et d'autre part d'assurer une production hors quota quasiment doublée par rapport à 2008/2009 dans un contexte de prix mondiaux très favorables ; les producteurs européens et notamment la VERMANDOISE auront pu mettre à profit cette situation grâce, notamment, aux décisions prises par Bruxelles en matière d'exportation des sucres hors quota (ouverture d'un contingent exceptionnel supplémentaire de 500.000 T). Il est toutefois rappelé qu'une partie non négligeable des sucres hors quota est commercialisée sous forme de sucres dits industriels (clientèle des industries chimiques, levuriers). S'agissant de la commercialisation des sucres du quota, la bonne tenue des prix en U.E. démontre s'il en était besoin l'interdépendance des deux marchés (européen et mondial). L'énergie quant à elle et pour le gaz aura été en sensible baisse par rapport aux prix enregistrés lors de la précédente campagne.
- ⇒ Le résultat financier est en baisse significative à 1.907 K€ contre 6.186 K€ par suite de la diminution des taux du marché financier.
- ⇒ La charge de l'impôt est de 20.795 K€ contre 12.808 K€.

Compte tenu de ces différents éléments, le résultat net de l'ensemble consolidé s'établit à 39.131 K€ contre 25.142 K€ l'exercice précédent.

L'annexe à ces comptes vous donne toutes informations sur les modalités de leur élaboration.

II.- L'ACTIVITE DU GROUPE.

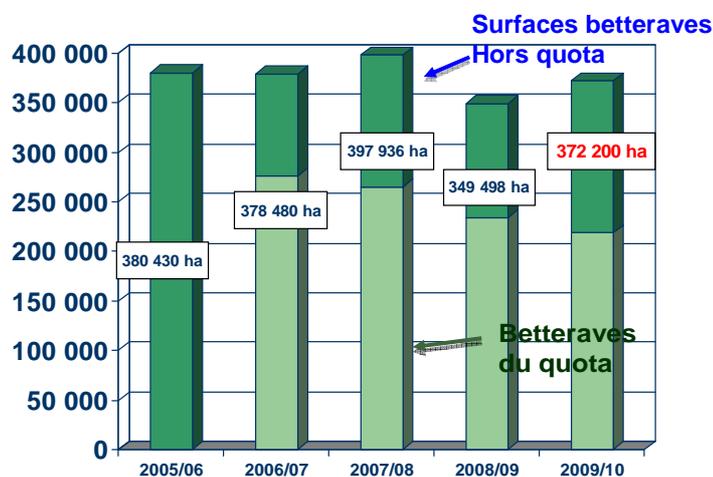
1°) LA CAMPAGNE SUCRIERE 2009/2010.

Les données essentielles de cette campagne peuvent être résumées comme suit :

- ➔ Une production de sucre blanc record pour le Groupe à 608.328 Tonnes (en incluant la production sous forme de sirops destinés à la fabrication d'alcool et le travail à façon pour compte de tiers à hauteur de 28.000 Tonnes).
- ➔ Des semis effectués avec 3 semaines d'avance dans des sols régénérés par les froides températures de l'hiver 2009 ont permis à la plante de se développer de façon optimale. Une pluviométrie soutenue jusqu'en Juillet suivi d'un bel ensoleillement auront eu un effet extrêmement positif sur les rendements qui sont exceptionnels à 97 Tonnes à 16° pour le Groupe (soit + 9 %).
- ➔ L'usine de TOURY réalise à nouveau la meilleure performance française et européenne avec 15,9 Tonnes de sucre par hectare. C'est au Sud de Paris que se situent les richesses les plus élevées à presque 21° alors qu'à SAINTE-EMILIE, elles se situent à 19,4° et à FONTAINE LE DUN à 18,8°. Les arrachages se sont déroulés dans de bonnes conditions, la pluviométrie aura été relativement faible, principalement sur la première partie de l'automne, influant favorablement sur la tare terre qui ressort à 10,27 %.
- ➔ Cette augmentation de production s'est traduite par une production importante de sucre hors quota de l'ordre de 120.000 Tonnes.
- ➔ La production d'alcool de la sucrerie de TOURY a été de 606.000 HI d'alcool.
- ➔ D'un point de vue technique, la campagne s'est déroulée dans de bonnes conditions. Les cadences de traitement ont été quasi régulières sur les 4 sites. Les consommations de fuel à la tonne de sucre produite se situent plutôt dans la fourchette basse.

France : évolution des surfaces betteravières(hectares)

(source SNFS)



Evolution du rendement betteravier à 16

(source SNFS)



2°) L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE.

Indiscutablement, le fait caractéristique de cette campagne d'un point de vue économique aura été l'envolée des cours mondiaux du sucre. Nonobstant le fait qu'ils ont permis de valoriser le hors quota à des niveaux de prix intéressants, ils ont eu un effet direct sur les situations statistiques européennes contraignant en outre la Commission Européenne à adapter son dispositif réglementaire.

2.1. Le marché mondial 2009/2010.

➤ Des cours au plus haut depuis plus de 30 ans.



La hausse des cours mondiaux qui a véritablement démarré en Mars 2009 s'explique par la situation statistique sucrière mondiale. En effet, le bilan sucrier 2008/2009 met en évidence un déficit (consommation supérieure à la production) de 12,2 M.T, et pour la campagne suivante 2009/2010 le déficit perdure, certes dans de moindres proportions mais il ressort à 6,2 M.T. En fait, c'est la situation de l'Inde dont la production est en fort recul pendant ces deux campagnes (-10 M.T) qui est à l'origine de ce déficit mondial. Cette situation tendue sur le plan mondial n'a pas échappé à la spéculation qui dans une certaine mesure a pu contribuer à soutenir ce mouvement de hausse des cours.

Dans le même temps, les variations du dollar contre l'euro (avec un dollar faible et un euro plutôt fort) ont un peu tempéré l'effet de hausse exprimé en euro. Il faut toutefois souligner que sur la période les cours du sucre blanc exprimés en euro se sont retrouvés très souvent au-dessus du prix de référence européen (404,4 T). En février 2010, les cours ont fortement chuté, certains y voyant les prémices d'un retournement de tendance. Toutefois, 3 mois plus tard, ils repartaient à la hausse retrouvant les niveaux les plus élevés.

SUCRE BLANC

	1/10/2009	30/09/2010	Variation	Plus haut sur la période	Plus bas sur la période	Moyenne sur la période
en \$ / tonne	609 \$/T	617 \$/T	+ 1,3 %	759 \$/T 21 janv 2010	438 \$/T 10 mai 2010	586,5 \$/T
en € / tonne	420 €/T	452 €/T	+ 7,6 %	546 €/T 12 fév 2010	343,5 €/T 28 avril 2010	432 €/T

Pour mémoire , le prix de référence européen est de 404,4 €/tonne

PRODUCTION MONDIALE

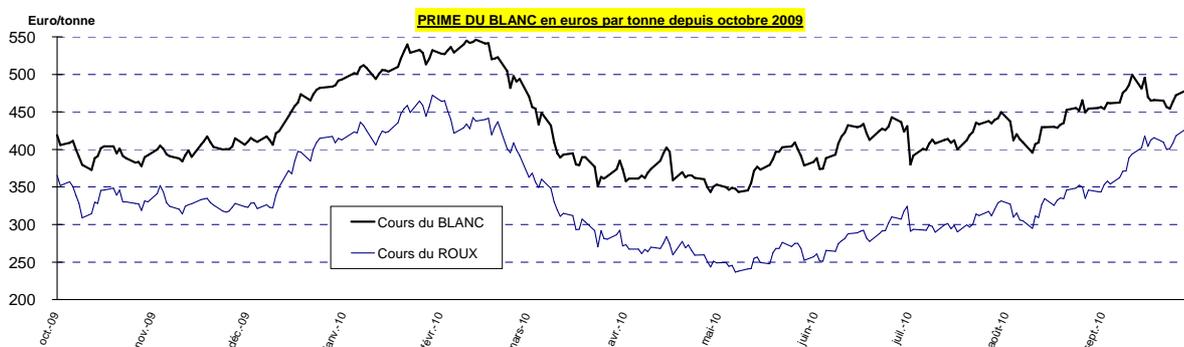
Production en Mt (val brut)	2008/09	2009/10 prov	Variation
Brésil	36,6 MT	39,4 MT	+ 2,8 MT
Inde	16,1 MT	20 MT	+ 3,9 MT
U.E	16,7 MT	18,9 MT	+ 2,2 MT
Chine	13,5 MT	11,7 MT	- 1,8 MT
Thaïlande	7,5 MT	6,9 MT	- 0,6 MT
U.S.A	6,9 MT	7,2 MT	+ 0,3 MT
Mexique	5,2 MT	4,8 MT	- 0,4 MT
Australie	4,6 MT	4,1 MT	- 0,5 MT
Russie	3,5 MT	3,6 MT	+ 0,1 MT
Monde (ISO)	152,0	160,5	+ 6 MT (ISO)

UN MARCHÉ MONDIAL DEFICITAIRE DEUX ANNEES CONSECUTIVES

Millions de tonnes	2008/09	2009/10	Variation
Production	152 MT	160,5 MT	+ 8 MT
Consommation	164 MT	166,7 MT	+ 2,7 MT
Solde	- 12 MT	- 6,2 MT	
Stocks finaux	60,7 MT	54,5 MT	- 6,7 MT
Stocks en % de la consommation	37 %	<u>32,6 %</u>	Niveau le plus faible depuis 20 ans

* * * * *

- La prime blanc/roux, c'est-à-dire l'écart entre la valeur du roux et la valeur du blanc a évolué dans une fourchette se situant entre 50 € et 130 €. A 50 €, les frais de raffinage ne sont pas couverts et ceci pose des problèmes de rentabilité pour les raffineries.



2.2. La situation européenne.

↳ Situation statistique.

Une production de sucre en hausse en 2009/2010 dans une situation statistique qui se tend. Après la forte réduction de la production en 2008/2009 (- 9 %) suite aux abandons de quotas, la production européenne de sucre a augmenté de 12 % en 2009/2010, grâce et surtout aux bonnes conditions climatiques qui ont permis d'obtenir d'excellents rendements et une richesse élevée, les surfaces n'ayant varié que de + 5,4 %. Il s'en est suivi une très forte augmentation de la production hors quota, celle-ci étant de 4,6 M.T. contre 2,9 M.T. en 2008/2009.

↳ **Bilan européen des sucres du quota.**

En million de Tonnes.

RESSOURCES		UTILISATIONS	
<u>Stock initial</u>	1,60		
Production disponible	13,28	Ventes sur l'U.E.	15,84
Importation de sucre en l'état	2,69	Exportations de sucre en l'état	0,10
Importations de sucre dans les produits transformés	0,52	Exportations de produits transformés	0,96
		<u>Stock final</u>	1,19
TOTAL	18,09	TOTAL	18,09

⇒ Une baisse des stocks de 400.000 T sur une campagne due à un recul des importations.

→ Evolution des importations.

Au cours des 3 dernières campagnes, les importations en provenance des ACP, des PMA, des Balkans, des pays concernés par le contingent CXL² vers l'U.E. ont évolué comme suit : 2,6 M.T. en 2007/2008, 2,905 M.T. en 2008/2009 et 2,692 M.T. en 2009/2010. La baisse des importations ressort donc à presque 200.000 T. La situation statistique européenne tendue, avec une baisse significative des stocks au 30 Septembre 2010, explique pour une large part le niveau des prix pratiqué pour les sucres du quota qui se situent au-dessus du prix de référence européen.

↳ **Bilan européen des sucres hors quota.**

En million de Tonnes.

RESSOURCES		UTILISATIONS	
Importations	0,01	Chimie, pharmacie	0,79
Production disponible	4,64	Bioéthanol	1,25
		Exportations	2,05
		Stock (report)	0,56
TOTAL	4,65	TOTAL	4,65

² CXL : Cette terminologie correspond à un article du règlement GATT (Concessions faites par l'U.E. à des pays tiers à l'occasion de l'adhésion de nouveaux Etats membres... par exemple le Brésil exportait vers la Bulgarie... il a bénéficié à ce titre d'un contingent d'exportation vers l'U.E).

Avec une production record de hors quota, des cours mondiaux au plus haut, il eut été quand même paradoxal – alors qu’au plan mondial, la situation statistique était déficitaire - que l’Union Européenne stocke son sucre hors quota. C’est pourquoi la Commission de Bruxelles a estimé en Février 2010 qu’après les deux contingents d’exportations alloués (0,650 M.T. + 0, 700 M.T.) et qui correspondaient à l’engagement O.M.C, elle s’autorisait, compte tenu du contexte, à ouvrir un contingent supplémentaire d’exportations de 0,500 M.T., que les producteurs ont honoré en quasi totalité. Au final, les exportations auront été de + 2 M.T. (en effet certains tonnages de la campagne 2008/2009 ont été exportés sur 2009/2010).

* * * * *

→ La Commission de Bruxelles abandonne toute idée de quota cut.

On sait que le règlement sucrier issu de la Réforme de 2006 donnait la possibilité à la Commission de Bruxelles de réduire définitivement les quotas des sucreries – et sans indemnisation – dès lors que l’objectif assigné de baisse des quotas de 6 M.T ne serait pas atteint. Cette éventuelle décision au regard de la situation devait être prise avant fin Février 2010.

L’objectif étant quasiment atteint et l’offre de sucre européenne couvrant juste la demande, la Commission de Bruxelles a pris la décision de ne pas appliquer de quota cut.

2.3. La situation française.

La production fraîche métropolitaine ressort à 4,469 M.T. contre 4,097 M.T., et au total (DOM compris) elle est de 4,906 M.T. contre 4,3 M.T. Les importations sous forme de produits transformés vers la France en provenance de pays de l’U.E. et de pays tiers s’élèvent à 1,11 M.T. Au total, les ressources françaises pour la campagne 2009/2010 s’élèvent à plus de 6 M.T.

Du côté des utilisations, la consommation intérieure reste stable à + 2 M.T. Les débouchés des sucres hors quota vers l’alcool, l’éthanol, la chimie et la parapharmacie s’élèvent à environ 880.000 T. Les exportations sont de l’ordre de 2,3 M.T. dont 1,7 M.T. vers les pays de l’U.E. et 0,6 M.T vers les pays tiers (sucre hors quota).

3°) LA CAMPAGNE SUCRIERE 2010/2011.

3.1. Caractéristiques de la campagne.

La campagne 2010/2011 ne sera pas une campagne record. Elle présente des points de similitude avec celle de 2008 dont les rendements furent satisfaisants. La richesse en sucre est plus faible qu’en 2009 (18,3° en moyenne pour le Groupe), toutefois des tonnages relativement élevés permettront d’atteindre un bon niveau de rendement. Les semis ont été effectués à bonne date, par temps frais et dans des sols bien préparés par un hiver rigoureux. Le développement de la plante aura été au démarrage assez satisfaisant, toutefois le désherbage qui se déroulera en période fraîche ne produira pas tout-à-fait le résultat escompté. De ce fait on constatera lors de la réception des betteraves une diminution de leur propreté. Une fin de printemps avec des faibles températures et un déficit hydrique contrarieront la poursuite des levées. Il faudra attendre l’automne pour que la betterave gagne sensiblement en poids. La tare terre, du fait de pluies plus abondantes sur Octobre et Novembre, devrait être plus élevée que la campagne précédente.

La production totale du Groupe devrait être de l'ordre de 550.000 Tonnes de sucre (y compris la production sous forme de sirop destiné à l'alcool). Elle est en retrait de 7 % par rapport à la campagne précédente. Dans ces conditions, la durée des campagnes sucrières des 4 usines sera plus courte.

La distillerie de TOURY devrait produire durant l'exercice une production d'alcool équivalente à celle de l'exercice précédent soit 600.000 HI d'alcool.

L'énergie à partir du gaz (sites de Pithiviers, Fontaine et Toury) sera en baisse par rapport à l'exercice précédent.

3.2. La situation communautaire.

↳ Bilan des sucres du quota : une situation tendue.

En million de Tonnes.

RESSOURCES		UTILISATIONS	
<u>Stock initial</u>	1,19		
Production disponible	13,08	Ventes sur l'U.E.	15,90
Importation de sucre en l'état	2,77	Exportations	1,00
Importations de sucre dans les produits transformés	0,55	<u>Stock final</u>	0,69
TOTAL	17,59	TOTAL	17,59

Les grandes masses de ce bilan sont sensiblement identiques à celles de la campagne précédente, à l'exception près des stocks. On constate en effet que pour atteindre l'équilibre, il y aura un nouveau prélèvement sur le stock final lequel ressort à 0,69 M.T., soit un niveau extrêmement bas, inférieur même au stock outil. Ceci n'est pas sans poser de problème pour la « soudure » avec la campagne suivante. L'examen de la situation des sucres hors quota (tableau ci-après) met quant à elle en évidence un stock de report assez significatif.

Dès lors, certaines voix se font entendre pour qu'une quote part du sucre hors quota puisse être convertie en sucre du quota, ce que les spécialistes appellent du « retrait à l'envers » (le retrait est une disposition réglementaire consistant à transformer « économiquement » du sucre du quota en sucre hors quota). En attendant, Bruxelles qui dispose des leviers d'action concernant le flux des exportations de sucre hors quota a accordé un premier contingent début Octobre de 650.000 Tonnes et pourrait ouvrir en début d'année 2011 une deuxième tranche d'exportation de 350.000 Tonnes. Par ailleurs, pour faciliter le rythme des importations vers l'U.E., Bruxelles a supprimé le droit de douane réduit de 98 euros qui était appliqué sur les entrées de sucre au titre du contingent CXL³.

³ Voir définition page 73.

↳ Bilan hors quota européen 2010/2011.

En million de Tonnes

RESSOURCES		UTILISATIONS	
Production disponible	3,14	Vente vers chimie	0,76
Importations	0,05	Usage bioéthanol	1,26
		Exportations	0,65
		Stock final (report)	0,52
TOTAL	3,19	TOTAL	3,19

Globalement, la production européenne fraîche totale (quota + hors quota) est en baisse puisqu'elle ressort à environ 15,6 M.T. contre 17,5 M.T., soit un recul de 10 % imputable en large part à la baisse du rendement.

En accordant un contingent supplémentaire d'exportation de sucre hors quota, Bruxelles pourrait réduire le stock de report final.

3.3. La situation française.

Les estimations de production fraîche pour la France métropolitaine ressortent à 4,3 M.T. contre 4,6 M.T. pour la campagne 2009/2010 soit - 6,5 % en grande partie due à un effet rendement.

Le quota France est inchangé, toutefois une partie du quota DOM a été transféré sur la France métropolitaine (48.000 Tonnes) dans le cadre du règlement CEE 513/2010 qui a ajusté les quotas français pour tenir compte de la décision des autorités françaises qui ont fait application de la masse de manœuvre. A ce titre, le quota de votre Groupe sera augmenté pour cette campagne de 5.539 Tonnes. Ce transfert de quota donnera lieu à indemnisation auprès des producteurs DOM.

Comme pour l'U.E., la situation française pour ce qui concerne les sucres du quota fait apparaître globalement une offre de sucre très légèrement supérieure au besoin, de telle sorte que les stocks finals de campagne ressortiraient à seulement 100.000 Tonnes, soit à peine ½ mois de consommation.

Enfin, s'agissant des sucres hors quota, la France après avoir honoré ses débouchés traditionnels (éthanol, chimie, parapharmacie) à hauteur de 900.000 Tonnes, pourrait exporter 270.000 Tonnes hors de l'U.E. Elle pourrait avoir un stock final de report de l'ordre de 75.000 Tonnes.

4°) LE MARCHE MONDIAL.

On a vu ci-dessus que les cours mondiaux du sucre, après une forte baisse à fin Février, avaient amorcé une sérieuse remontée à partir de Mai 2010. A cette date, ils se situaient à 343 €/T et sont à fin Novembre à 545 €/T. Plusieurs éléments viennent justifier cette remontée. Tout d'abord, sur la fin du 1^{er} semestre, les sorties de sucre Brésilien, acteur majeur sur le marché, ont été fortement ralenties par divers problèmes logistiques créant des tensions sur les cours.

Par ailleurs, après des annonces très optimistes concernant la production de la campagne en cours (forte remontée de la production indienne) et des hypothèses d'excédents mondiaux de plus de 5 M.T., les chiffres s'affinent et l'excédent rétrécit. On ne parle plus que de 2 M.T. d'excédent, ce qui est très peu au plan mondial. La Chine quant à elle, est très présente côté demande. Pour mémoire, une augmentation d'un kilo de sucre par habitant impacterait la demande mondiale à hauteur de 1,5 M.T. Les experts sont plus que jamais dans l'expectative. Une nouvelle tension sur les cours pourrait conduire l'Inde à exporter ce qui régulerait la hausse. Le Brésil qui exporte en moyenne 3 M.T. par mois (soit le quota français) ne devrait pas réaliser une production en hausse (ce serait d'ailleurs la 1^{ère} fois depuis 10 ans). Les cours connaissent depuis le 20 Novembre un « trou d'air », et nul ne sait encore quelle interprétation lui donner.

* * * * *

5°) AFFAIRES SOCIALES ET ENVIRONNEMENT

Notre rapport sur les comptes sociaux présente des données relatives aux effectifs du Groupe et fait le bilan des actions menées en matière d'environnement.

Conformément à la loi sur les Nouvelles Régulations Economiques, nous vous précisons que les rémunérations de toute nature versées à vos dirigeants et mandataires sociaux concernent essentiellement des jetons de présence. Elles se montent à 235.117 euros.

En application de l'article D 441-4 du Code de commerce, nous vous informons que la décomposition, au 30/09/2009, du poste fournisseurs est la suivante :

7.174 K€	moins de 30 jours ;
2.761 K€	entre 30 et 60 jours ;
933 K€	à plus de 60 jours.

LE DIRECTOIRE.-

KPMG Audit

1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

David ELKAÏM

5 rue de Monceau
75008 Paris
France

Société Vermandoise de Sucreries- Société Anonyme

Siège social : Pôle d'Activités de Haute Picardie
BP 10010 - Estrées Deniécourt
80208 Péronne cedex
Capital social : €2 843 730

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 septembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Société Vermandoise de Sucreries, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes consolidés pris dans leur ensemble, et qui ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 5 janvier 2011

Paris, le 5 janvier 2011

KPMG Audit

David Elkaïm

Département de KPMG S.A.

Claire Gravereau

David Elkaïm

Associée

BILAN CONSOLIDE AU

	30/09/2010	30/09/2009
<u>ACTIF</u>		
Goodwill	0	0
Immobilisations incorporelles	15 896	19 045
Immobilisations corporelles	65 968	60 857
Autres actifs financiers	23 764	21 270
Impôts différés	263	297
ACTIF NON COURANTS :	105 891	101 469
Stocks et en-cours	20 598	19 996
Créances clients	28 202	25 585
Créances envers la Société mère	0	0
Autres créances	14 339	18 801
Autres actifs courants		
Trésorerie et équivalent de trésorerie	303 896	290 280
ACTIFS COURANTS :	367 035	354 662
Actifs non courants destinés à être cédés	0	0
TOTAL DE L'ACTIF :	472 926	456 131

30 SEPTEMBRE 2010 (en milliers d'euros)

	30/09/2010	30/09/2009
<u>PASSIF</u>		
Capital émis	2 844	2 844
Primes	15 946	15 946
Réserves consolidées	198 346	189 742
Résultat	20 812	13 638
Capitaux propres part du Groupe	237 948	222 170
Intérêts minoritaires	172 942	161 894
<i>dans les capitaux propres</i>	<i>154 623</i>	<i>150 390</i>
<i>dans le résultat</i>	<i>18 319</i>	<i>11 504</i>
TOTAL CAPITAUX PROPRES	410 890	384 064
Provisions à long terme	7 618	5 645
Emprunts à long terme	71	131
Impôts différés	3 525	3 983
PASSIFS NON COURANTS	11 214	9 759
Provisions à court terme	0	0
Dettes fournisseurs	10 873	8 707
Autres dettes	39 894	53 514
Partie à court terme des emprunts à long terme	55	87
PASSIFS COURANTS :	50 822	62 308
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	472 926	456 131

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS
DE LA SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES

Nombre d'actions	(en milliers d'euros)	Capital	Ecart évaluation instruments financiers	Primes	Réserves consolidées	Résultat non affecté	Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
149 670	Capitaux propres au 30/09/08	2 844	16 506	15 946	169 737	8 407	213 440	157 884	371 324
	Dividende distribué				2 122	-8 407	-6 285	-8 016	-14 301
	Augmentation de capital						0	0	0
	Divers (1)		1 377				1 377	562	1 939
	Variation de périmètre						0	-40	-40
	Résultat net 2008/2009					13 638	13 638	11 504	25 142
149 670	Capitaux propres au 30/09/09	2 844	17 883	15 946	171 859	13 638	222 170	161 894	384 064
	Dividende distribué				6 903	-13 638	-6 735	-8 016	-14 751
	Augmentation de capital						0	0	0
	Divers (1)		1 701				1 701	765	2 466
	Variation de périmètre						0	-20	-20
	Résultat net 2009/2010					20 812	20 812	18 319	39 131
149 670	Capitaux propres au 30/09/10	2 844	19 584	15 946	178 762	20 812	237 948	172 942	410 890

(1) Essentiellement incidence de la comptabilisation en juste valeur des immobilisations financières et impact corrélatif de la réduction de la dette d'impôt différé.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
DE LA SOCIÉTÉ VERMANDOISE DE SUCRERIES

	30/09/2010	30/09/2009
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net - part du groupe	20 812	13 638
Part des intérêts minoritaires	18 319	11 504
RESULTAT TOTAL	39 131	25 142
Amortissements et dépréciations des actifs immobilisés	10 042	9 937
Variation des provisions	1 973	1 318
Variation des impôts différés	-465	293
Plus ou moins-values de cession d'actifs	-132	-66
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	50 549	36 624
Variation des stocks et en-cours	-602	-1 385
Variation des créances clients et comptes rattachés	-2 617	13 734
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	3 100	-6 941
Variation des autres créances et dettes (1)	29 356	-33 417
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	29 237	-28 009
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	79 786	8 615
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition immobilisations incorporelles	-86	-96
Acquisition immobilisations corporelles	-11 950	-14 672
Acquisition titres non consolidés	0	-7
Cession d'actifs immobilisés	164	157
Variation des créances et dettes sur immobilisations	-934	1 489
Variation des autres immobilisations financières	13	-23
Incidences des variations de périmètre	-20	-40
Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement (B)	-12 813	-13 192
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital		
Dividendes versés aux actionnaires de la Société mère	-6 735	-6 285
Dividendes versés aux minoritaires des Sociétés intégrées	-8 016	-8 016
Souscription d'emprunts et dettes financières	0	0
Remboursement d'emprunts et dettes financières	-92	-128
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement (C)	-14 843	-14 429
VARIATION DE TRESORERIE (A+B+C)	52 130	-19 006
TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE A L'OUVERTURE (D)	251 766	270 772
TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE A LA CLOTURE (A+B+C+D)	303 896	251 766

(1) Incluant les certificats de dépôts ayant une échéance supérieure à trois mois (au 30/09/10, leurs échéances sont toutes inférieures à trois mois et figurent dans la trésorerie et équivalent de trésorerie).

**ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES
AU 30 SEPTEMBRE 2010
(En milliers d'euros)**

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

➤ **Redevance temporaire de restructuration.**

Il est rappelé qu'au cours des trois exercices antérieurs en application du règlement sucrier n° 320/2006 de la Commission du 20 Février 2006, il a été appelé sur le quota de sucre une « taxe » dite de restructuration d'un montant de 126,40 €/T en 2006/2007, 173,80 €/T en 2007/2008 et 113,30 €/T en 2008/2009.

Le prix de référence du sucre fixé pour ces trois campagnes « intégrait » ce montant (prix de référence 2006/2007 : 631,90 €/T, 2007/2008 : 631,90 €/T, 2008/2009 : 541,50 €/T). Cette redevance était temporaire et a donc disparu. Le prix de référence fixé par le règlement (dont la validité expirera à la fin de la campagne 2014/2015) est de 404,40 €/T.

➤ **Exportation de sucre hors quota.**

Les productions de sucre excédentaire (différence entre la production totale et la production sous quota) peuvent être soit stockées (et reportées sur la campagne suivante) soit vendues comme sucre « industriel » à une clientèle spécifique (chimie, levure) soit exportées hors de l'Union Européenne. Les tonnages concernés sont toutefois limités à un montant de 1.350.000 Tonnes (cette limitation résulte de l'interprétation du règlement du litige entre l'U.E. et le Brésil, l'Australie et la Thaïlande : panel de l'OMC).

Devant l'envolée des cours, conséquence d'un manque de disponibilité en sucre dans le monde, la Commission de Bruxelles s'est autorisée à accorder aux opérateurs européens un contingent supplémentaire d'exportation de 500.000 Tonnes. Notre Groupe a pu, dans ces conditions, écouler la totalité de son sucre hors quota (pour une part vers la clientèle des industries chimiques et pour une autre part vers la grande exportation). Dans ce contexte, le niveau des stocks de sucre hors quota au 30 Septembre 2010 est très faible.

PRINCIPES, REGLES ET PRESENTATION

En application des règlements Européens 1606/2002 du 19 Juillet 2002 et 1725/2003 du 29 Septembre 2003 sur les normes internationales, les comptes consolidés de la **SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES** au titre de l'exercice 2009/2010 sont établis selon les normes comptables internationales comprenant les IAS/IFRS (International Accounting Standards/International Financial Reporting Standards) et leurs interprétations applicables pour l'exercice telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 14 décembre 2010.

Les états financiers consolidés sont présentés en Milliers d'euros. Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers classés comme disponibles à la vente, placements monétaires et actifs biologiques.

Ces estimations sont réalisées à partir de l'expérience passée au vu des circonstances. Elles sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement.

Pour les besoins de sa clôture, la société a eu recours à des estimations pour le calcul des engagements envers le personnel (§ H), pour le litige relatif aux cotisations à la production (§ L) et pour l'évaluation des instruments financiers non cotés sur des marchés organisés (§ D).

Les règles et méthodes appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés sont comparables à celles appliquées au 30 septembre 2009 à l'exception de l'adoption des normes et interprétations suivantes, entrées en vigueur en 2010 :

- IAS 1 révisée – Présentation des états financiers (application obligatoire à partir des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009) ;
- IAS 23 révisée – Coûts d'emprunts (application obligatoire à partir des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009) ;
- IFRS 8 – Secteurs opérationnels (application obligatoire à partir des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009) ;
- IFRS 3 révisée et IAS 27 amendée – Regroupements d'entreprises (application obligatoire à partir des exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009) ;
- Amendements à IAS 32 et IAS 1 – Instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à la suite d'une liquidation (application obligatoire à partir des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009) ;
- Amendements à IFRS 2 – Conditions d'acquisition et annulation (application obligatoire à partir des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009) ;
- Amendements à IFRS 7 et à IFRS 4 – Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers (application obligatoire à partir des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009) ;
- Améliorations annuelles des IFRS, publiées en mai 2008 sauf amendements IFRS 5 et IFRS 1 (application obligatoire à partir des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009).

L'adoption des nouvelles normes et interprétations n'a pas d'incidence sur les comptes du Groupe au 30 septembre 2010.

Le groupe Vermandoise a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes et interprétations suivantes, publiées par l'IASB et l'IFRIC, adoptées ou en cours d'adoption par l'Union européenne au 30 septembre 2010, mais d'application non obligatoire à un exercice ouvert au 1^{er} octobre 2009, et qui sont susceptibles de concerner le Groupe notamment :

- IAS 24 – Information relative aux parties liées (application obligatoire à partir des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011) ;
- Amendements à IFRS 2 – Transactions intragroupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie (application obligatoire à partir des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2010) ;

- Améliorations annuelles des IFRS (publiées en avril 2009) (application obligatoire à partir des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2010).

Le Groupe ne prévoit pas que l'application de ces normes et interprétations ait une incidence significative sur ses comptes ouverts au 1er octobre 2010.

A) Méthodes de consolidation

Tous les comptes des Sociétés sont intégrés globalement sur la base des comptes arrêtés au 30 Septembre qui correspond à la date de clôture des comptes individuels de toutes les Sociétés consolidées.

Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe. Les soldes bilantiels, les pertes et les gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

B) Goodwill

Les goodwill résultent de l'acquisition des filiales et représentent la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs nets identifiables acquis. Ils sont, selon le cas, affectés à certains éléments identifiables et font l'objet de tests de dépréciation annuels.

C) Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent essentiellement au quota sucre.

Les quotas CO2 constituent des immobilisations incorporelles. Les droits remis gratuitement dans le cadre du plan national d'allocation des quotas par l'Etat sont comptabilisés au bilan pour une valeur nulle. Les droits acquis à titre onéreux sur le marché sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition auquel s'ajoutent, le cas échéant, les frais accessoires de mise en œuvre et sont amorties sur leur durée d'utilisation économique estimée de façon linéaire.

Le plan d'amortissement est déterminé à la date d'entrée du bien à l'actif. Chaque composant identifié au sein d'un bien fait l'objet d'un amortissement distinct.

A chaque clôture et à chaque situation intermédiaire, tout indice montrant qu'un élément de l'actif a pu perdre notablement de sa valeur (obsolescence, dégradation, performances inférieures aux prévisions, valeur de marché) déclenche un test de dépréciation.

Les principales durées d'utilisation retenues pour les amortissements sont les suivantes :

- logiciels	1 à 3 ans
- quota sucre.....	9 ans (*)
- autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans

(*) Durée du règlement sucrier actuel.

- constructions	20 ans
- agencements et aménagements constructions.....	5 à 15 ans
- matériels et outillages	5 à 20 ans
- véhicules	5 ans
- matériels et mobiliers de bureau	5 ans
- matériels informatiques	4 ans

D) Actifs financiers

Les actifs financiers figurent au bilan pour leur juste valeur. Ils se composent d'actifs financiers en juste valeur par le biais du compte de résultat et d'actifs financiers disponibles à la vente.

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprend d'une part les actifs financiers détenus à des fins de transaction (comme les certificats de dépôts, ils sont acquis en vue d'être revendus à court terme), et d'autre part des actifs financiers désignés (comme les disponibilités), lors de leur comptabilisation initiale, comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les actifs financiers disponibles à la vente (titres de participations non consolidés) sont évalués à leur juste valeur à chaque clôture, les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres. La juste valeur correspond, pour les titres cotés, à un prix de marché et, pour les titres non cotés, à une référence à des transactions récentes ou à une technique d'évaluation reposant sur des indications fiables et objectives. Toutefois, lorsqu'il est impossible d'estimer raisonnablement la juste valeur d'un titre, ce dernier est conservé au coût historique.

E) Stocks et créances

Les stocks de matières et fournitures sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré, à l'exception des actifs biologiques consommables, évalués à leur juste valeur diminuée des coûts estimés nécessaires pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Plus précisément, la valorisation des récoltes est faite en fonction des cours de marché ou des prix au contrat, y compris la prime de jachère, des surfaces cultivées et rendements moyens constatés. De cette valorisation sont déduits les frais de culture à engager.

La valorisation des produits finis et des en-cours de production comporte le coût des matières et fournitures mises en œuvre, les frais directs et indirects de production et les amortissements. Le coût de production ainsi obtenu ne comporte pas de frais de Siège, de frais financiers ni de frais commerciaux.

Une dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

Les créances sont valorisées à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti. Une provision pour perte de valeur est constituée le cas échéant pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

F) Impôts différés

Les impôts différés correspondant aux différences temporelles entre les bases fiscales et comptables des actifs et des passifs consolidés ainsi que les impôts sur retraitements de consolidation sont calculés selon la méthode du report variable qui tient compte des conditions d'imposition adoptées ou quasi adoptées à la fin de l'exercice.

G) Trésorerie et équivalent de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent principalement des valeurs mobilières de placement, des fonds en caisse, des soldes de comptes bancaires. Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à la juste valeur correspondant à la valeur de marché.

Les certificats de dépôts et autres placements dont l'échéance est supérieure à trois mois sont classés en actifs financiers courants conformément à l'IAS 7.7. Au 30 septembre 2010, ils ont tous une échéance inférieure à trois mois.

Les concours bancaires sont portés en diminution de la trésorerie.

H) Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Ces provisions sont ré estimées à chaque clôture en fonction de l'évolution des risques.

Régimes à prestations définies : engagements de retraites :

Cette provision est destinée à faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite.

Elle résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées qui prend en compte le risque de mortalité (table INSEE), l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs, un taux d'actualisation financière (taux iBoxx Corporate AA Euro 10+).

Les hypothèses retenues sont :

- Un départ à la retraite à l'initiative du personnel pour 92 % des salariés (1),
- Une mise à la retraite à l'initiative de l'employeur pour 8% des salariés (2),
- Pour le collège « ouvriers et employés », départ en retraite à l'âge de 62 ans en moyenne avec des indemnités majorées de charges sociales à un taux de 43 % (50 % si mise à la retraite),
- Pour le collège « agents de maîtrise et cadres », départ en retraite à l'âge de 67 ans en moyenne avec des indemnités majorées de charges sociales à un taux de 45 % (50 % si mise à la retraite),
- Le taux d'actualisation financière s'élève à 3.95 % contre 5.24 % l'exercice dernier.
- La table de turnover retenue est celle de l'INSEE 2009 - hypothèse faible.

Les engagements non couverts par des contrats d'assurance sont provisionnés. Depuis notre passage aux normes IFRS, la totalité de notre provision passe dans le résultat de l'exercice.

- ♦ 75 % pour les salariés de SVS
- ♦ 25 % pour les salariés de SVS

Engagements de médailles du travail :

Cette provision permet de faire face aux engagements correspondant aux droits acquis par les salariés relatifs aux médailles du travail qui devront leur être versées.

I) Informations sectorielles

En application de l'IFRS 8 sur l'information sectorielle, il est précisé que le Groupe n'exerce que dans un seul secteur d'activité (sucre et dérivés) et que les actifs sont implantés en France.

Au 30/09/10, comme au 30/09/09, aucun client pris individuellement ne représente à lui seul plus de 10% de l'activité du groupe.

PERIMETRE

Les états financiers consolidés comprennent les comptes des Sociétés suivantes :

Société consolidante :

SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES
 Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
 Au capital de 2.843.730 euros
 SIREN 562 058 115 00048 – 741 J
 Siège Social : ZAC de Haute Picardie - B.P. n° 10010
 ESTREES-DENIECOURT - 80208 PERONNE CEDEX
 Activité : Holding animatrice du Groupe.

Sociétés consolidées :

SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS LE VIEIL

Société Anonyme
 Au Capital de 7.648.848 euros
 SIREN 086 380 219 00039 - 741 J
 Siège Social : ZAC de Haute Picardie - B.P. n° 10010
 ESTREES-DENIECOURT - 80208 PERONNE CEDEX
 Activité : Holding financière

Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
30/09/10	30/09/09	30/09/10	30/09/09
56,51	56,51	56,51	56,51

NORPAR

Société par Actions Simplifiée
 Au Capital de 16.729.472 euros
 SIREN 348 075 664 00022 - 741 J
 Siège Social : ZAC de Haute Picardie - B.P. n° 10010
 ESTREES-DENIECOURT - 80208 PERONNE CEDEX
 Activité : Holding financière

Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
30/09/10	30/09/09	30/09/10	30/09/09
100	100	50,63	50,63

SUCRERIE DE TOURY

Société Anonyme au Capital de 3.656.448 euros
 SIREN 805 620 176 00018 - 158 H
 Siège Social : 28310 TOURY
 Activité : Sucrierie, Distillerie, Déshydratation des pulpes

Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
30/09/10	30/09/09	30/09/10	30/09/09
99,80	99,79	50,58	50,58

SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES

Société Anonyme
 Au Capital de 10.216.272 euros
 SIREN 305 824 534 00013 - 158 H
 Siège Social : SAINTE-EMILIE
 80240 VILLERS-FAUCON
 Activité : Sucrierie, Distillerie

Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
30/09/10	30/09/09	30/09/10	30/09/09
89,69	89,68	50,69	50,68

COMPAGNIE NOUVELLE DE SUCRERIES REUNIES

Société par Actions Simplifiée
 Au Capital de 2.970.944 euros
 SIREN 562 032 805 00128 - 011 A
 Siège Social : ZAC de Haute Picardie - B.P. n° 10010
 ESTREES-DENIECOURT - 80208 PERONNE CEDEX
 Activité : Exploitation agricole

Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
30/09/10	30/09/09	30/09/10	30/09/09
100,-	100,-	71,96	71,96

La **SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES** est elle-même intégrée dans les comptes consolidés de la **SOCIETE CHAMPENOISE DE GESTION**.

NOTES SUR LE BILAN

A) Immobilisations et amortissements

Valeurs brutes	30/09/2009	Entrées	Sorties	30/09/2010
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	618	86	36	668
Quotas sucre	139 546	0		139 546
Total	140 164	86	36	140 214
Immobilisations corporelles				
Terrains, agencements	25 764	217	89	25 892
Constructions, agencements	45 530	9 677	217	54 990
Matériels, outillages	229 442	5 409	4 121	230 730
Autres	2 836	205	140	2 901
Immobilisations en cours, avances et acomptes	12 227	11 053	14 628	8 652
Total	315 799	26 561	19 195	323 165
Total des immobilisations incorporelles et corporelles	455 963	26 647	19 231	463 379

Amortissements	30/09/2009	Dotations	Reprises	30/09/2010
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	428	93	36	485
Quotas sucre	120 691	3 142		123 833
Total	121 119	3 235	36	124 318
Immobilisations corporelles				
Terrains, agencements	13 544	395	89	13 850
Constructions, agencements	36 291	1 799	217	37 873
Matériels, outillages	202 746	4 417	4 116	203 047
Autres	2 360	196	130	2 426
Immobilisations en cours, avances et acomptes				
Total	254 941	6 807	4 552	257 196
Total des amortissements incorporelles et corporelles	376 060	10 042	4 588	381 514

A propos des quotas CO2, nous sommes entrés en Phase 2 et les allocations (en tonne) se répartissent comme suit entre les différents sites de production :

Sites	Ste Emilie	Pithiviers	Fontaine	Toury	SVI
Phase 2 (5 ans)	444 695	170 345	211 655	230 817	1 024 305
Ex. 2009/2010	89 663	34 069	42 331	45 889	204 861
Consommation	74 084	38 455	35 677	44 657	192 873

Pour rappel, ces droits attribués gratuitement dans le cadre du plan national d'allocation des quotas par l'Etat sont comptabilisés au bilan pour une valeur nulle.

En revanche, les droits acquis à titre onéreux sur le marché sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Comme au cours de l'exercice précédent, il n'y a pas eu d'acquisition de ce type.

B) Actifs financiers non courants

Titres de participation non consolidés	Quote-part capital détenu	Capitaux propres	Résultat	Valeur nette à l'actif 2010	Valeur nette à l'actif 2009
STE CHAMPENOISE DE GESTION	18	8 961	2 809	19 294	17 139
FRANCE-ALCOOLS	22	6 380	943	1 417	1 261
SIDESUP	15	2 388	-1 257	409	410
SICA PULPE Hte PICARDIE	20	4 331	-637	365	365
SIDEFO	17	2 479	-123	335	335
AUTRES				1 944 (1)	1 760 (2)
TOTAL				23 764	21 270

(1) Dont dépréciation : 73

(2) Dont dépréciation : 74

C) Stocks et en-cours

Stocks	Valeur nette 30/09/2010	Valeur nette 30/09/2009
Matières consommables	11 251	10 565
Produits en cours	2 702	2 932
Produits finis	6 645	6 499
TOTAL	20 598 (1)	19 996 (2)

(1) Dont dépréciation : 82

(2) Dont dépréciation : 211

D) Les créances

	Valeur nette 30/09/2010	Valeur nette 30/09/2009
Clients	25 999	23 451
Effets à recevoir	2 202	2 134
Créances fiscales	2 191	2 039
Impôt sur les Sociétés	675	1 437
Autres créances	11 474	15 325
TOTAL	42 541 (1)	44 386 (2)

(1) Dont dépréciation : 1.489 (1.472 de dépréciation de compte courant SICA Pulpe de Haute Picardie)

(2) Dont dépréciation : 25

Toutes les créances sont à moins d'un an.

E) Les actifs financiers courants

En conformité avec l'IAS 7 § 7, il s'agit des certificats de dépôt dont l'échéance est supérieure à trois mois.

Il n'existe pas d'échéance supérieure à trois mois à la clôture. Au 30/09/09, les certificats de dépôt de cette nature s'élevaient à 38.514 K euros (à un taux moyen de 0.84 %).

F) Trésorerie et équivalents de trésorerie

	Valeur de marché au 30/09/10	Valeur de marché au 30/09/2009
Disponibilités	386	516
Concours bancaires	-1 890	-3 245
Sicav monétaires	870	6 671
Fonds commun	2 246	2 489
Certificats de dépôt (1)	302 280	240 157
Autres	4	5 178
TOTAL	303 896	251 766

(1) Echéances inférieures ou égales à trois mois

G) Capitaux propres

Le capital social de 2.844 K euros est divisé en 149.670 actions au nominal de 19 euros chacune, entièrement libérées.

Il est proposé par le Conseil de Surveillance de distribuer un dividende supérieur à celui de l'exercice clos au 30/09/09, soit 8.980 K euros (60 euros par coupon au lieu de 45 euros). Ce montant sera validé lors de la prochaine assemblée générale ordinaire de la société.

H) Tableau des Provisions

	30/09/2009	Dotations	Reprises		30/09/2010
			Pour utilisation	Pour non utilisation	
PROVISIONS	5 645	2 609	-636	0	7 618
Provision pour restructuration (1)	0	1 722	0	0	1 722
Provision indemnités départ retraite (2)	4 174	871	-57	0	4 988
Autres provisions	1 471	16	-579	0	908
DEPRECIATIONS	311	1 472	-139	0	1 644
Autres actifs financiers	74	0	-1	0	73
Stocks	211	0	-129	0	82
Créances	26	1 472	-9	0	1 489
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0	0
TOTAL	5 956	2 359	-775	0	9 262

- (1) Provision pour risque sur engagements donnés au profit de la SICA Pulpe de Haute Picardie (cautions sur prêts)
- (2) L'engagement au titre de l'indemnité de retraite couvert par un contrat d'assurance s'élève à 363 K euros. Ci-après le détail de la provision d'indemnité de départ en retraite au 30/09/10.

Variation des postes		
	Engagement à l'ouverture	4381
+	Coût des services rendus	212
+	Coût financier	250
+	Gains et pertes actuariels	-77
	<i>Dont variations actuarielles</i>	422
	<i>Dont nouvelles entrées</i>	11
	<i>Dont sorties de l'exercice</i>	-510
=	Engagement à la clôture	4766

Cette provision est particulièrement sensible à l'hypothèse du taux d'actualisation. Une variation à la hausse de 1 point du taux d'actualisation aurait eu un impact sur nos comptes semestriels de – 534 K€ sur la valeur de la provision au 30/09/10. A l'inverse, une diminution de 1 point aurait augmenté notre provision de 628 K€.

I) Dettes financières

DETTES FINANCIERES	30/09/2010	30/09/2009
Emprunts auprès des établissements de crédit	125	212
Autres dettes financières	1	6
TOTAL	126	218

Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers de couverture et l'échéancier des dettes financières se présente comme suit :

	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Total des dettes financières	55	71	0	126

J) Fournisseurs et autres dettes d'exploitation

	30/09/2010	30/09/2009
Dettes fournisseurs	10 873	8 707
Autres dettes d'exploitation	39 894	53 514
Dettes personnel (participation des salariés incluse)	10 266 (1)	8 374 (2)
Dettes envers les organismes sociaux	2 357	2 454
Dettes envers les organismes fiscaux	2 864	2 981
Impôt sur les Sociétés	9 809	7 412
Dettes sur immobilisations	1 928	2 683
Autres dettes	12 670	29 610 (3)
TOTAL	50 767	62 221

Sauf mentions ci-dessous, toutes les dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation ont une échéance inférieure à un an.

- (1) Dont 4.158 à plus d'un an (part à plus d'un an de la participation des salariés)
- (2) Dont 4.156 à plus d'un an (part à plus d'un an de la participation des salariés)
- (3) Dont 18.885 à l'ONIGC (cotisation de restructuration)

K) Charges à payer – Produits à recevoir

Charges à payer	30/09/2010	30/09/2009
Fournisseurs factures non parvenues	6 333	4 946
Personnel	5 948	3 742
État - Impôts et taxes	1 758	1 759
Créditeurs divers	11 032	10 260
Intérêts courus	69	67
TOTAL	25 140	20 774

Produits à recevoir	30/09/2010	30/09/2009
Clients factures à établir	501	100
Débiteurs divers	7 815	8 020
TOTAL	8 316	8 120

Litige relatif aux cotisations à la production :

Rappelons que suite à l'action judiciaire engagée à l'encontre de la Commission de Bruxelles concernant les modalités de calcul des cotisations à la production des campagnes 2001/2002 à 2003/2004, la profession sucrière avait obtenu gain de cause devant les Tribunaux (nationaux et européens).

Les règlements d'application des cotisations à la production desdites campagnes avaient été invalidés.

Dans ces conditions, il appartenait aux instances communautaires de proposer des nouveaux règlements pour ces campagnes. Le règlement de la Commission publié en Décembre 2009 ignore les décisions de principe rendues par la Cour de Luxembourg en confirmant purement et simplement l'exigibilité des cotisations mises indûment à la charge des producteurs.

La Cour de justice de Luxembourg a été de nouveau saisie. Elle devra dire si l'interprétation de son arrêt du 8 Mai 2008 par la Commission lui semble conforme (ou non).

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

A) Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2009
a) Analyse par branche d'activité		
Sucre	247 660	252 802
Alcool	32 528	30 947
Mélasses	6 756	7 002
Prestations de services	9 397	7 989
Marchandises revendues en l'état	13 545	9 267
Activité agricole	2 848	3 088
Pulpes	3 756	6 257
Divers	1 741	1 371
Total	318 231	318 723
b) Analyse géographique des ventes de sucre et d'alcool		
Sucre France	173 337	213 084
Sucre Export	74 323	39 718
Alcool France	32 528	30 947
Alcool Export	-	-
Total	280 188	283 749

B) Charges d'exploitation

	30/09/2010	30/09/2009
Achats de graines de betteraves	8 733	8 594
Achats de betteraves	108 303	91 994
Achats de sirop, mélasse et sucre pour refonte	1 419	5 109
Matières consommables (coke, pierre à chaux, ...)	19 509	24 688
Achats de fournitures (eau, électricité, gaz, ...)	22 634	23 273
Variation des stocks	- 312	- 1 537
Entretiens et réparations	10 047	7 219
Transport et chargement de betteraves	15 777	15 448
Autres (sous traitance, location, assurances...)	18 594	15 306
TOTAL	204 704	190 094

C) Charges du personnel

	30/09/2010	30/09/2009
Salaires	21 557	20 774
Charges sociales	10 106	10 094
Intéressement	949	558
Participation	2 714	1 057
TOTAL	35 326	32 483

D) Résultat financier

	30/09/2010	30/09/2009
Revenus des titres de participation	618	515
Revenus des VMP et certificats de dépôts	748	5 218
Produits nets sur cession de VMP	23	314
Contrats à terme	844	453
Autres produits financiers	125	1 624
Intérêts comptes courants participation des salariés	-357	-375
Autres charges financières	-94	-1 563
TOTAL	1 907	6 186

E) Autres produits et charges opérationnels

	30/09/2010	30/09/2009
Produits de cessions des immobilisations	169	156
Reprise provision pour risques et charges	511	0
Autres produits	178	241
VNC immobilisations	-15	-28
Provisions pour litiges	-511	0
Autres charges	-193	-300
TOTAL	139	69

F) Impôt sur les bénéfices

	30/09/2010	30/09/2009
Impôt effectif	21 261	12 515
Impôt différé	-466	293
TOTAL	20 795	12 808

Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt comptabilisée :

30/09/2010	
Résultat consolidé avant impôt	59 926
Taux de l'impôt	34,43%
Impôt théorique	20 633
Différences permanentes et autres décalages	162
Impôt comptabilisé	20 795

AUTRES INFORMATIONS

A) Effectif moyen

	30/09/2010	30/09/2009
Cadres et Agents de Maîtrise	171	175
Employés et Ouvriers	491	506
TOTAL	662 (1)	681 (2)

(1) Dont 87 saisonniers.

(2) Dont 98 saisonniers

B) Droit à la formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à la formation d'une durée de 20 heures par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (DIF) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle.

Le DIF représente 59 005 heures de droit à formation cumulés au 30 septembre 2010.

C) Créances et dettes représentées par des effets de commerce

	30/09/2010	30/09/2009
Clients, effets à recevoir	2 202	2 134
Fournisseurs, effets à payer	134	176

D) Eléments concernant les entreprises liées

	Achats et charges d'exploitation	Ventes et produits d'exploitation	Créances d'exploitation (1)	Dettes d'exploitation (2)
Commissions				
Prestations de services		1		
Ventes de marchandises				
Achats et ventes divers				
Charges constatées d'avance				
Comptes courants financiers				
Prestations à payer / à recev.				
TOTAL avec Société Champenoise de Gestion	-	1	-	-

E) Charges d'exploitation

Conformément aux informations requises par l'IAS 24, les rémunérations brutes versées aux membres du Conseil d'Administration et au Président du Conseil d'Administration se sont élevées au cours de l'exercice 2009/2010 à 235 K euros.

F) Engagements financiers

1) Engagements reçus

- Engagements reçus par la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES10.167
- Engagements reçus par la Sucrierie de TOURY :..... 3.645

Ils concernent essentiellement des cautions reçues d'organismes financiers couvrant nos opérations d'exportation de sucre hors quota (obligation imposée par France Agri Mer)

2) Engagements donnés

- Engagements donnés par la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES 1.722

Ils concernent des garanties accordées au profit d'organismes financiers ayant consenti des prêts aux Sociétés non consolidées du Groupe et ont été provisionnés au 30/09/10.

G) Risques financiers

- Risque de crédit : Il provient essentiellement de la partie non couverte par une assurance (10%) de nos créances clients. Nos titres de placement sont placés de manière sécurisée.
- Risque de liquidité : Le groupe est très peu endetté et sa trésorerie est suivie quotidiennement.
- Risque de marché : Il correspond au risque de variation des prix des instruments financiers (sociétés cotées) détenus dont les écarts impactent les capitaux propres.
- Risque de change et de taux : NA

H) Dettes garanties par des sûretés réelles : Néant.

I) Evénements postérieurs à la clôture :

La Société Vermandoise-Industries a reçu une notification de redressement fiscal en date du 1^{er} décembre 2010 portant sur le réajustement du calcul de son plafonnement de valeur ajoutée. Le montant s'élève à 371 K€.

La société est en total désaccord avec la position soutenue par l'administration fiscale, elle contestera donc ce redressement au cours du prochain exercice.

La profession sucrière considère en effet que les sommes dues au titre des montants temporaires de restructuration ne sont pas en tant que tels des éléments de la Valeur Ajoutée et doivent donc être déduits de ladite Valeur Ajoutée.

J) Honoraires de commissaires aux comptes :

Honoraires convenus pour la mission sur l'ex. 2009/2010,
non compte tenu des frais de déplacements.

	KPMG				David Elkaïm				Autres CAC			
	Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés Emetteur Filiales intégrées globalement	14	14	100%	100%	14	14	100%	100%	146	171	100%	100%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaires aux comptes Emetteur Filiales intégrées globalement												
Sous Total	14	14	100%	100%	14	14	100%	100%	146	171	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social												
Autres (à préciser si >10% des honoraires d'audit)												
Sous Total												
TOTAL	14	14	100%	100%	14	14	100%	100%	146	171	100%	100%

EVOLUTION DES COURS DE BOURSE

	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>
Nominal	19	19	19	19	19
Cours le plus haut	1.647	1.460	1.345	1.505	1.616
Cours le plus bas	1.085	1.285	940	950	1.390
Dernier cours.....	1.350	1.340	945	1.502	1.616
Dividende distribué..... au titre de l'exercice	40	42	42	45	60

VOLUME DES TRANSACTIONS EN BOURSE DE PARIS

	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>
Nombre de titres échangés.....	891	601	158	962	577

Source : EURONEXT PARIS.

REPARTITION DU CAPITAL à la date du 1^{er} JANVIER 2011

- ⇒ SOCIETE CHAMPENOISE DE GESTION 43 %
- ⇒ Monsieur Jean-Michel DELLOYE..... plus de 10 %
- ⇒ Monsieur Philippe DELLOYE plus de 5 %

Organigramme
GROUPE VERMANDOISE
Au 1^{er} Janvier 2011

